

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 50 (1965)
Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lausanne, juillet-août 1965
50^e année N° 7-8
Paraît chaque mois

Le Messenger Raiffeisen

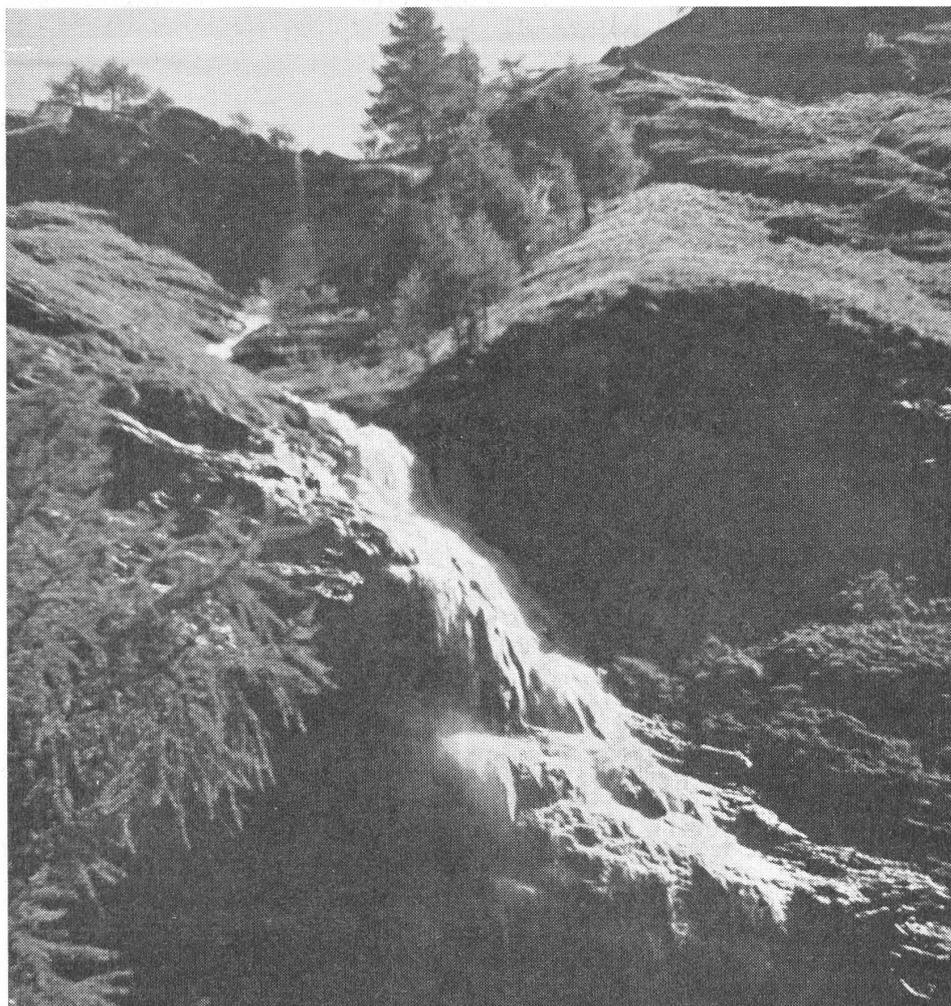
Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9000 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43.

Pour le 1er août | Un texte qui demeure actuel

« Que chacun sache donc que, prenant en sérieuse considération la gravité des temps et pour être mieux à même de défendre et maintenir dans leur intégrité leurs personnes et leurs biens, les hommes de la vallée d'Uri, la communauté de Schwyz et celle des hommes de Nidwald se sont engagés, sous serment pris en toute bonne foi, à se soutenir les uns les autres contre tous ceux et contre chacun de ceux qui commettent envers eux ou l'un quelconque d'entre eux, dans l'intention de nuire à leurs personnes et à leurs biens, un acte de violence ou une injustice ; et à cet effet ils se secourront, se conseilleront et s'entraideront de toute façon, dans leurs vallées et au dehors, de leurs personnes et de leurs biens, de tout leur pouvoir, de tous leurs efforts. »

(Extrait du Pacte de 1291)



Idées directrices...

Les forces morales

Le bonheur et la force d'une nation ne reposent pas seulement sur la prospérité matérielle, mais aussi et surtout sur les valeurs spirituelles, sur sa force morale. La grandeur d'une nation se développe en proportion de la vigueur de sa foi en l'avenir, de sa confiance en l'idéal supérieur qui est la source de sa cohésion. L'idéal national suisse, c'est l'attachement indéfectible à la liberté ; c'est le culte de la solidarité qui soutient l'effort de tous, vers le progrès, au profit de tous. C'est la fidélité à cet idéal de solidarité et l'attachement à ce devoir supérieur qui garantissent notre cohésion nationale.

Le culte des valeurs spirituelles nous préservera du matérialisme épais qui menace notre civilisation. Le peuple suisse sait que le bonheur profond et durable ne consiste pas seulement à jouir, mais surtout à être fort, à diriger sa propre activité et celle des autres, à atteindre une supériorité de caractère.

Le secret de la force morale et économique de notre pays, c'est l'endurance à l'effort, l'acceptation joyeuse de la loi générale du travail, la simplicité et la continuation de l'effort de ceux qui sont arrivés à la fortune. C'est une sécurité sociale, une force morale et aussi un élément de prospérité que de posséder une classe riche qui continue à travailler et à vivre simplement, tandis que les masses moins fortunées s'élèvent progressivement vers une situation meilleure et jouissent déjà d'un standing de vie supérieur à celui des classes correspondantes dans les autres pays. Notre démocratie donne libre carrière au travail, à l'effort et à l'intelligence. Nous constatons avec une réelle satisfaction que nos grandes entreprises industrielles, commerciales et ban-

caires sont le plus souvent dirigées par des hommes d'origine modeste. La force des affaires qu'ils dirigent et du milieu qu'ils créèrent, c'est la simplicité, l'endurance au travail et l'esprit d'ordre, trois caractéristiques de la race dont ils sont sortis.

Le devoir de notre démocratie ne consiste pas seulement à fournir à cha-

cun les possibilités de confort physique indispensable, mais aussi et surtout à former dans le peuple les énergies physiques, morales et intellectuelles sans lesquelles l'homme reste fatalement l'esclave de son temps.

Jean-Marie Musy,
conseiller fédéral, 1931.

Note de la rédaction

Ce numéro comprend 24 pages.
Il paraît comme numéro double de juillet-août.

Le prochain paraîtra en septembre.

La Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Cette institution autonome du mouvement Raiffeisen a présenté son 23^e rapport d'activité et tenu sa 23^e assemblée ordinaire des délégués le 8 mai, à Genève, dans le cadre du Congrès Raiffeisen national. Ouvrant plutôt en silence, ne s'avançant guère en public, ne faisant pas de propagande par la presse, la Coopérative de cautionnement peut cependant se prévaloir d'une activité plus que satisfaisante. Dans le laps de temps relativement court de son existence, n'a-t-elle pas déjà souscrit 7641 cautionnements représentant une somme globale de 62,8 millions de francs ? Ces chiffres parlent. Ils sont d'autant plus élogieux que cette institution a accordé son appui surtout aux milieux financièrement les plus faibles de nos populations rurales.

La haute conjoncture économique pose à la paysannerie, à l'artisanat et au petit commerce des exigences nouvelles qui se traduisent par des besoins de crédit accrus et toujours plus impérieux. La raréfaction de la main-d'œuvre contraint l'agriculteur à un système de rationalisation qui implique une mécanisation toujours plus poussée. A ce besoin d'investissement s'ajoute celui non moins important du crédit d'exploitation. Les artisans et les petits commerçants ne peuvent se soustraire à des investissements renouvelés s'ils veulent maintenir leur capacité de production et de vente à un niveau leur permettant d'affronter la concurrence des entreprises modernisées de la ville. Tous les autres milieux ruraux, tels que l'ouvrier et l'employé, tiennent aussi à faire bénéficier leurs familles de l'aisance actuelle et revendiquent leur part des commodités que la vie d'aujourd'hui est à même de leur offrir.

Il est ainsi compréhensible que les Caisses affiliées cherchent à satisfaire les besoins de crédit de leurs sociétaires en leur proposant le recours à la Coopérative de cautionnement pour l'obtention de la garantie statutaire. Les rapports présentés à l'assemblée annuelle des délégués illustrent au mieux cette activité.

23^e assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement

Cette assemblée marquait l'ouverture des différentes manifestations qui devaient se dérouler durant la grande journée du samedi 22 mai du Congrès Raiffeisen de Genève. Les quelque 200 délégués qui y prirent part, les uns venant de très loin, avaient fait le sacrifice d'un départ très matinal puisque la séance s'ouvrait à 11 heures dans la somptueuse salle du Victoria-Hall.

Les délégués romands, assez nombreux puisque les plus rapprochés de Genève, avaient le privilège de profiter des écouteurs pour suivre, dans leur langue, les débats qui se déroulaient en allemand. Voici d'ailleurs les termes de l'allocution d'ouverture prononcés par le président du Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement, M. Gall Eugster, ancien conseiller national :

Messieurs les invités,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à la 23^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel. Je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à notre invitation. Votre reconfortante participation témoigne de l'intérêt que vous manifestez à la marche de notre institution autonome d'entraide.

La manifestation de ce jour me fournit l'occasion d'adresser un salut tout spécial aux raiffeisenistes du canton de Genève qui ont reconnu très tôt la valeur de la mission qu'une organisation telle que la nôtre était en mesure de remplir. En effet, sur les 35 Caisses que compte la Fédération cantonale, 27 d'entre elles font partie de notre coopérative, heureuse constatation qui n'est certes pas la résultante d'une conception toute naturelle. L'Union fait la force ! Puisse ce principe qui présida, le 19 mai 1815 — il y a donc 150 ans presque jour pour jour — à l'entrée de la République de Genève dans la Confédération, inciter les huit autres Caisses

genevoises à acquérir le sociétariat de notre institution, afin de profiter, elles aussi, des nombreux avantages qu'elle est à même de leur offrir.

Le rapport annuel imprimé, qui vous a été adressé en temps opportun avec la convocation, vous a renseigné sur l'activité déployée par la Coopérative de cautionnement durant l'exercice écoulé. Le fait que les affaires traitées ne s'avèrent pas aussi volumineuses qu'en 1963 n'a rien d'extraordinaire, encore moins d'alarmant, le recul enregistré n'étant que la conséquence de la raréfaction des capitaux et des répercussions d'ordre divers qu'elle engendra. Par ailleurs, la mission de notre institution ne se mesure pas uniquement en fonction des chiffres réalisés, mais tout autant d'après les services rendus. A l'époque de la conglomération toujours plus poussée des masses, l'encouragement à une autonomie consciemment étudiée, tant dans le domaine de l'agriculture, de l'artisanat, que sous la forme d'un chez-soi, est un devoir important de politique sociale. Aussi, nous ne pouvons que nous réjouir du rôle joué par notre coopérative dans ce domaine.

Avec une légitime fierté, nous jetons aujourd'hui un regard rétrospectif sur une année d'activité aussi féconde que les précédentes et qui laisse bien augurer l'heureux développement futur de notre institution au profit du mouvement Raiffeisen suisse.

Dans ces sentiments, je déclare ouverte la 23^e assemblée générale annuelle de la Coopérative de cautionnement.

L'assemblée complète alors son bureau en nommant deux scrutateurs en les personnes de :

1. M. Marcel Emmenegger, caissier de la C.R. de Vernier GE et de
 2. M. Ernest Burgi, président du Comité de direction de la C.R. de Schinznach-Village AG,
- tandis que le président désigne M. Paul Klaus, gérant, pour remplir la fonction de secrétaire.

L'ordre du jour appelle la présentation du rapport annuel du gérant de l'institution, M. Paul Klaus, fondé de pouvoir à l'Union.

Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1964 et présentation des comptes annuels

Je saisis l'occasion que me fournit la manifestation de ce jour pour parfaire quelque peu le tableau que brosse notre rapport imprimé par certains commentateurs touchant l'activité et l'évolution de notre institution au cours de l'exercice écoulé.

Comme vous avez pu vous en rendre compte par la lecture de notre publication annuelle, nous n'avons pas atteint, l'an dernier, le chiffre d'affaires que nous avons réalisé en 1963. Cette constatation, comme l'a d'ailleurs déjà relevé notre président, M. Eugster, n'a rien d'alarmant. Cette régression d'activité est due principalement à la raréfaction des capitaux et aux difficultés d'approvisionnement en argent frais qui en découlèrent pour les instituts financiers suisses, dans notre cas, pour la Caisse centrale. Par ailleurs, bon nombre d'autres coopératives de cautionnement se trouvent également sous le signe d'une stagnation plus ou moins prononcée.

Il serait assez laborieux de vouloir commenter les origines du resserrement des capitaux. Cette question a d'ailleurs déjà fait couler beaucoup d'encre. Les uns estiment, en effet, que les mesures prises par la Confédération, au printemps 1964, en vue de limiter les crédits, sont à l'origine de la politique de restriction appliquée par les bailleurs de fonds. D'autres sont d'avis que la récession dans ce domaine est due à l'accroissement massif des besoins de capitaux résultant de l'énorme recrudescence des investissements qui ont passé de 6 milliards en 1958 à 17 milliards de francs en 1964. Peu importe, mais il ne fait aucun doute, à mon avis, que le Conseil fédéral se décide enfin à nous faire savoir par quelles mesures étatiques, d'ordre plutôt fiscal, il entend, plus que par le passé, encourager l'épargne. Il nous reste à espérer que la Commission d'experts, chargée en 1964 déjà d'étudier les mesures à envisager par l'Etat dans le but de favoriser l'esprit d'épargne, ne tardera pas à remettre son rapport au Département fédéral des finances et des douanes, afin que ce dernier puisse le publier et se prononcer sur la suite qu'il entend donner aux recommandations des rapporteurs.

Même si le chiffre d'affaires réalisé n'a pas connu l'ampleur de celui de l'année précédente, notre institution n'en déploya pas moins une intense activité. Nous en voulons pour preuve les 556 nouvelles demandes qui lui furent présentées et dont l'étude, compte tenu des précisions complémentaires qui s'avérèrent souvent nécessaires, s'échelonna souvent sur plusieurs mois. En tenant compte des cas reportés de 1963, les requêtes examinées s'élevèrent à 711 portant sur une somme globale de quelque 10 millions de francs. Au 31 décembre 1964, 101 demandes étaient encore en suspens.

Les 454 engagements nouvellement souscrits pour un montant total de

fr. 5 359 850.— concrétisent bien la somme des services rendus aux débiteurs de nos Caisses affiliées et de la Caisse centrale.

Sur les 556 demandes présentées en 1964, 34 furent écartées, alors qu'une ne l'était que partiellement. Les motifs de ces rejets sont en général toujours les mêmes, à savoir l'insuffisance de fonds propres entraînant une charge trop lourde pour le requérant, spécialement lors de la construction d'une maison familiale, des connaissances professionnelles aléatoires, des renseignements défavorables, etc. L'étonnante conception de certains requérants appelés à justifier leurs apports personnels fut occasionnellement aussi à l'origine de notre refus de cautionner. C'est ainsi notamment qu'un employé se déclarait en mesure de participer directement au financement de la construction projetée par un rapport de travail pour lequel il était à même de consacrer, en une année, 3500 heures de loisirs. Et ce n'est vraisemblablement qu'après lui avoir fait comprendre que nous ne pouvions accorder à ses affirmations le crédit voulu qu'il commença à douter lui-même de ses possibilités. D'une façon générale, il sied de relever que les prestations en travail doivent être fournies de façon à ne pas contrecarrer l'avancement des travaux, si l'on veut éviter toute difficulté avec les maîtres d'état. La faible proportion des rejets est la conséquence du sérieux qui préside à l'examen préalable des affaires transmises par les organes locaux qui connaissent parfaitement le requérant, à moins que la demande n'émane d'un citoyen ayant fraîchement élu domicile dans la circonscription coopérative. Nous disposons ainsi d'un système de préavis, de renseignements et de contrôle des plus précieux et unique en son genre. Il sied également de relever, dans cet ordre d'idées, que nous ne manquons jamais une occasion, lors de l'examen des demandes, de distribuer aux dirigeants maintes directives et conseils, ce qui les incite assez souvent à renoncer à la « petite entorse » prévue aux statuts.

Au nombre des requêtes accordées, 266 cautionnements furent souscrits à l'appui d'une hypothèque de rang postérieur. Dans 185 cas, nous sommes engagés par notre seule signature, appuyée complétement, ici et là, par un nantissement. Trois autres engagements sont destinés à la couverture de garanties bancaires. Comparativement à 1963, la proportion du montant des cautionnements totaux souscrits en 1964, est restée pratiquement inchangée avec 22,01 % contre 21,90 %. Pour les Caisses Raiffeisen affiliées, la possibilité d'octroyer des prêts et crédits garantis uniquement par notre institution représente une arme particulièrement efficace dans la lutte contre certaines officines spécialisées en la matière et plus spécialement connues par les taux et commissions qu'elles appliquent à leurs clients. En considérant les engagements souscrits en fonction de la profession exercée par les bénéficiaires nous ne pouvons que constater la saine répartition des risques dans les diverses catégories des agriculteurs, artisans et

salariés, tant du point de vue numérique que de celui des montants accordés.

En accroissement de fr. 500 000.— en chiffre rond, notre engagement total à fin 1964 s'élevait à fr. 26 503 519.—. Les remboursements partiels et intégraux se sont amenuisés de quelque 600 000 francs, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on songe qu'en 1963, ils excédèrent de 1,4 million de francs ceux de l'année précédente. Dans ce domaine, la relation est ainsi redevenue normale.

Aux termes des dispositions statutaires, la Coopérative ne peut assumer des cautionnements que jusqu'à concurrence de dix fois le volume de ses fonds propres. Ces derniers étant de 3,9 millions en chiffre rond, les engagements souscrits correspondent ainsi à 6,8 fois ce montant. Les possibilités de la coopérative demeurent encore largement suffisantes.

De notre engagement total de 26,5 millions de francs, les contrats signés envers la Caisse centrale en représentent 5,48 %, alors que les cautionnements simples correspondent à 17,13 % de l'ensemble des demandes prises en considération, contre 18,30 % pour l'année 1963.

Depuis la fondation de l'institution, en 1942, nous avons été sollicités dans 8826 cas pour un montant total de 76 929 442 francs, alors que 7641 demandes furent accordées pour une somme globale de fr. 62 832 980.—.

Cette année, à nouveau, nous n'avons pas été préservés de toute perte. S'élevant à un peu plus de 7000 francs, elles ne sont pas de nature à mettre en péril la situation financière de l'institution. Lors de la signature des engagements, aucun indice ne laissait supposer une telle issue.

Permettez-moi encore quelques commentaires.

Par décret du 24 novembre 1964, le Conseil fédéral a décidé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1965 de la loi du 19 décembre 1963 modifiant le livre quatrième du code civil relatif à la copropriété ainsi qu'à la propriété par étages. Le moment est ainsi venu pour les Caisses Raiffeisen, comme pour notre institution, d'envisager les possibilités de participer au financement de ce nouveau genre de biens-fonds en vigueur désormais sur tout le territoire de la Confédération et de se familiariser avec le système des droits de gage y afférents. A titre d'information, il est intéressant de relever qu'une Coopérative de cautionnement ayant son siège dans le canton de Zurich s'est déjà déclarée disposée à se porter caution jusqu'à concurrence de 80 % de la valeur vénale, pour la construction, dans la région de Zurich-Baden, de 100 appartements en copropriété, d'un prix abordable. L'Union ne manquera pas, dans un avenir rapproché, de communiquer aux Caisses toutes directives utiles.

Comme vous le savez, nous cautionnons depuis quelques années non seulement des prêts à terme, mais aussi des crédits en compte courant, plus particulièrement sous forme de crédits d'exploitation en faveur de l'artisanat, bien que le cautionnement en tant que garantie pour cette catégorie d'avances ne soit pas la solution

idéale. Afin de répondre, d'une part, aux besoins justifiés des requérants sans modifier, d'autre part, notre conception quant à l'opportunité de ce genre de couverture, le concours de notre coopérative est subordonné à la condition que le montant du cautionnement initial se réduise chaque année de 5 ou de 10 %, et qu'une somme équivalente soit versée par le titulaire sur un carnet d'épargne déposé à titre de nantissement complémentaire. De ce fait, le bénéficiaire conserve la possibilité de travailler avec son crédit intégral, alors que notre engagement et la prime y relative diminuent successivement jusqu'à extinction complète qui intervient lorsque la valeur du nantissement suffit à couvrir le crédit.

Lors du financement de projets de construction, nous devons souvent constater que l'acte de cautionnement nous est adressé à la signature déjà pendant la période des travaux, alors qu'il ne devrait nous être soumis qu'après consolidation de la dette en prêts hypothécaires fermes. Notre accord écrit de cautionner par la suite une hypothèque de rang postérieur suffit amplement en tant qu'attestation de garantie pour une partie du crédit accordé. La signature anticipée de l'acte de cautionnement n'est donc nullement nécessaire. En procédant de la sorte, on éliminera le risque d'une mise en compte prématurée — ceci bien malgré nous — des primes y relatives et les désagréments que cela comporte.

Pour 1964, nos comptes annuels font ressortir un résultat des plus réjouissants. L'excédent d'exploitation est en effet de fr. 32 560.95 supérieur à celui de l'exercice précédent. A l'instar des primes et des intérêts perçus, les frais généraux, les impôts et les pertes enregistrées sont également en hausse. Le timbre fédéral d'émission entièrement à notre charge, de 2 %, sur les parts sociales nouvellement émises a, cette fois encore, fortement grevé les comptes. On sait qu'en décembre 1961, M. Gemperli, Dr en droit et alors président du Conseil d'Etat saint-gallois, a présenté au Conseil national un postulat tendant à libérer les coopératives de cautionnement du paiement de ce droit. Nous nous sommes dernièrement renseignés auprès de l'Administration fédérale des contributions sur l'état actuel des pourparlers à ce sujet. Cette autorité nous répond qu'aucun changement n'est intervenu jusqu'ici dans ce domaine. Conformément au programme de législation établi par le Conseil fédéral et approuvé par le parlement, la révision de la loi sur le timbre sera discutée après l'adoption de la loi sur l'impôt anticipé et la révision de l'arrêté concernant l'impôt pour la défense nationale. Armons-nous donc encore de patience !

En ce qui concerne l'utilisation de l'excédent brut, le Conseil d'administration a décidé, après examen approfondi de la situation, d'augmenter de 2 1/2 à 3 % l'intérêt alloué aux parts sociales. Il en résultera une augmentation des charges parfaitement supportable en raison de l'accroissement du bénéfice réalisé, ainsi qu'une meilleure adaptation au taux de l'épargne.

Je vous prie par conséquent de bien vouloir approuver les propositions du Conseil d'administration qui prévoient la bonification d'un intérêt de 3 % au capital social et le versement du solde de fr. 91 256.60 aux réserves qui seront portées de ce fait à fr. 766 092.97.

Au terme de mon rapport, je tiens à remercier les dirigeants de nos Caisses affiliées de la précieuse collaboration dont nous fûmes nouvellement gratifiés, comme aussi de l'esprit de compréhension qu'ils manifestent à notre égard lorsque nous ne sommes pas à même, pour des raisons valables, de rendre le service attendu ou que nous ne pouvons y répondre que partiellement. Ma gratitude va également à la direction de la Caisse centrale pour son soutien matériel, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration pour la confiance qu'ils viennent à nouveau de me témoigner.

Une fois encore, nous avons eu le privilège de pouvoir rapporter sur un exercice des plus réjouissants. L'heureux essor de notre Coopérative de cautionnement prouve qu'elle est devenue, par la nature de ses prestations, l'un des services auxiliaires les plus appréciés de l'Union suisse. Cette constatation ne peut que nous réjouir et nous inciter à unir nos efforts afin d'améliorer sans cesse sa capacité d'action au profit des populations rurales qu'elle dessert.

Avant d'ouvrir la discussion sur le rapport du gérant de la Coopérative, le président prie l'organe de surveillance de rendre compte de son mandat de contrôle puis de se prononcer sur la situation de l'institution en faisant des propositions concrètes en vue de l'approbation des comptes annuels. Ce rapport présenté en français par M. *Henri Coeytaux*, caissier à Yens VD, et en allemand par M. *Charles Schibli*, président à Fislisbach, conclut à l'adoption des propositions du Conseil d'administration telles qu'elles sont contenues dans l'exposé du gérant.

Par un vote unanime, l'assemblée fait alors sienne ces résolutions concernant l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1964, en y ajoutant des remerciements à l'Administration, à la Commission de direction, ainsi qu'au

gérant, M. Klaus, et à ses collaborateurs pour tout le travail accompli au cours du dernier exercice.

Au terme de l'ordre du jour, le président se plaît encore à dire son cordial et sincère merci à tous ceux qui apportent leur précieuse et avisée collaboration à la Coopérative de cautionnement et qui lui témoignent leur confiance. Il exprime les sentiments de la reconnaissance toute spéciale due à la Caisse centrale pour les avantages matériels qu'elle offre généreusement à cette œuvre utile entre toutes.

* * *

A titre de complément d'information, nous tirons encore quelques données statistiques du « 23^e Rapport de gestion ».

Le rapport du gérant fait état de 266 cautionnements appués par une hypothèque de queue. Cette catégorie d'engagements se subdivise de la manière suivante :

Domaines agricoles	65 cas	fr. 952 700.—
Habitations	160 cas	fr. 2 435 700.—
Immeubles à caractère		
artisanal	40 cas	fr. 760 000.—
Terrain à bâtir	1 cas	fr. 7 000.—
	266 cas	fr. 4 155 400.—

Par rapport à l'exercice précédent, les fluctuations se limitent à la catégorie des domaines agricoles avec un accroissement de 4,6 %, alors que le secteur des immeubles à caractère artisanal recule d'autant.

Les 160 habitations comprennent 109 maisons familiales, 36 à 2 appartements et 15 abritant 3 familles et plus. Lors de l'examen des demandes relatives à la construction ou à l'achat d'une maison, nous n'avons pu nous départir à nouveau de l'impression, dans certains cas, que la dette à contracter, alliée aux charges fiscales et aux frais d'entretien futurs, était d'emblée disproportionnée au revenu de l'intéressé. Il va sans dire que nous ne pouvons accorder notre aide en de telles circonstances.

Le tableau suivant révèle la destination des fonds à l'obtention desquels notre garantie fut sollicitée :

Construction et réfection de bâtiments	127 cas	fr. 2 214 900.—
Reprise de biens-fonds	71 cas	fr. 1 079 850.—
Consolidation d'anciennes dettes	43 cas	fr. 596 200.—
Acquisition de machines agricoles, tracteurs, autos, camions	72 cas	fr. 476 000.—
Crédits d'exploitation	36 cas	fr. 306 000.—
Amélioration d'habitations (installation de chauffage, etc.)	34 cas	fr. 197 900.—
Reprise de fermage	24 cas	fr. 194 950.—
Achat de machines destinées à l'artisanat	8 cas	fr. 71 700.—
Prêts à caractère social	16 cas	fr. 67 000.—
Substitution de cautions personnelles	5 cas	fr. 45 950.—
Achat de mobilier et rachat de contrats de vente à pré-paiement	9 cas	fr. 33 200.—
Paiement de successions	2 cas	fr. 31 000.—
Garanties bancaires	3 cas	fr. 24 500.—
Achat de terrain	4 cas	fr. 20 700.—
	454 cas	fr. 5 359 850.—

Il ressort ainsi que 41,33 % de toutes les demandes accordées reposent sur la construction ou la réfection de bâtiments, 8,8 % sur l'acquisition de machines agricoles, tracteurs, etc. et 5,72 % sur les crédits d'exploitation.

En 1964 à nouveau, nous avons facilité à bon nombre de jeunes agriculteurs l'achat d'un domaine, notre aide ayant permis d'établir des droits de gage au-delà de la limite de charge.

Du point de vue professionnel, la répartition des requérants est bien équilibrée. Elle se présente de la façon suivante :

Agriculteurs	156 cas	fr. 1 597 950.—
Artisans, commerçants	127 cas	fr. 1 692 000.—
Ouvriers, employés, fonctionnaires	142 cas	fr. 1 758 800.—
Divers	29 cas	fr. 311 100.—
	<u>454 cas</u>	<u>fr. 5 359.850.—</u>

Pour des actifs totaux de fr. 3 974 064.97 du bilan, les disponibilités sont placées sous forme de créances hypothécaires pour

fr. 3 314 128.— et d'avoirs à la Caisse centrale pour fr. 625 555.—, le solde constituant des actifs transitoires.

Engagements au 1 ^{er} janvier 1964	3436 positions	fr. 26 088 277.—
Cautionnements signés en 1964	454 positions	fr. 5 359 850.—
	<u>3890 positions</u>	<u>fr. 31 448 127.—</u>
Remboursements intégraux durant l'exercice	467 positions	fr. 2 572 908.—
	<u>3423 positions</u>	<u>fr. 28 875 219.—</u>
Amortissements en cours d'année		fr. 2 371 700.—
Engagements au 31 décembre 1964	3423 positions	fr. 26 503 519.—

Les fondateurs de la Coopérative de cautionnement de l'Union avaient été bien inspirés parce qu'ils pressentaient l'utilité, voire la nécessité d'une telle institution au service des classes rurales. Sans aide de l'Etat, elle accomplit pleinement sa mission. Les chiffres qui viennent d'être publiés en font foi.

Fx

Les assises annuelles de la Fédération du Valais romand

C'est le samedi 24 avril, par une journée venteuse mais ensoleillée, que 300 délégués des Caisses Raiffeisen du Valais romand se sont réunis à Saxon, à la halle de gymnastique, pour y tenir leur assemblée annuelle. Les drapeaux aux couleurs suisses et valaisannes qui ornaient la salle symbolisaient l'union et la fraternité dont l'esprit anima les débats de cette féconde rencontre.

Dans une telle ambiance, le président, *M. Urbain Zufferey*, de Chippis, ne pouvait que laisser éclater sa joie et sa fierté dans son message d'ouverture. Après une prière en commun pour implorer la bénédiction divine sur l'assemblée et pour honorer la mémoire des dirigeants décédés, il eut des mots de cordiale bienvenue pour les participants venus de toutes les vallées, pour le délégué de l'Union, pour les dirigeants de la Caisse locale qui ont réservé un chaleureux accueil, pour les représentants de la presse et spécialement pour le délégué des autorités communales de Saxon, *M. A. Vernay*.

Le Conseil d'Etat, qui se faisait régulièrement représenter par l'un de ses membres, était cette année en déplacement pour assister *in corpore* à la landsgemeinde de Nidwald. Son mandataire, en la personne du préfet de Martigny, *M. Pierre Veuthey*, fut lui-même empêché au dernier moment par un cruel deuil dans sa famille. L'assemblée lui fit part de sa sympathie.

Au contrôle des présences, il est constaté que seule la Caisse de Vernamiège ne s'est

pas annoncée, celle de Molens étant excusée pour raisons majeures. Complétant son bureau, l'assemblée désigna deux scrutateurs en la personne de *MM. Angelin Besse*, caissier à Bagnes et *Emile Besse*, président à Lens. Avec sa manière d'extraire le levain de tout ce qui se dit, le secrétaire, *M. René Jacquod*, conseiller national et président du Conseil de surveillance de l'Union, fit un reportage de style imagé et de tenue parfaite de l'assemblée de 1964 à Vouvry. Un tel exposé valait la meilleure des conférences. Aussi son auteur en fut-il remercié par de chauds applaudissements.

La caisse du ménage interne de la Fédération avait été contrôlée par une délégation de la Caisse de Saxon. Sur présentation d'un rapport signé de *MM. Felley* et *Vernay*, l'assemblée approuva ces comptes à l'unanimité, avec des remerciements au dévoué trésorier, *M. Victor Berrut*, de Troistorrens, et décida de continuer la perception de la cotisation annuelle sur la même base que précédemment.

Le rapport présidentiel fit ressortir la brillante évolution du mouvement raiffeiseniste en terre valaisanne. Au nombre de 65, toutes affiliées à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, les Caisses Raiffeisen du Valais romand groupent 9088 sociétaires et 22 716 déposants d'épargne. Elles ont brassé ensemble pour 225 millions d'affaires alors que le bilan global atteignait 132 millions au 31 décembre dernier, marquant ainsi une augmentation de 13 millions ou de 10,9% sur l'an-

née précédente. Y compris le bénéfice total de fr. 411 953.—, les réserves se montaient à 4,7 millions. Par le chiffre du bilan et par l'effectif des sociétaires, la Fédération du Bas-Valais se place au premier rang des fédérations romandes. Avec la Fédération du Haut-Valais, le canton se tient en bon rang au palmarès du mouvement en Suisse : 128 Caisses avec un chiffre de bilan de 245,7 millions.

Commentant ces brillants résultats avec une joie non dissimulée, le président *Zufferey* souligna le sens de l'économie des populations campagnardes, de celles des montagnes tout particulièrement. Ayant mis en évidence l'heureuse collaboration du mouvement du crédit mutuel rural avec l'organisation de faite, la Fédération économique du Valais, il se plus à transmettre quelques mots d'ordre relatifs à la bonne administration des Caisses locales fédérées et souligna l'élan de solidarité qui se manifesta, dans la Commune de Grimisuat comme de la part de l'Union centrale, lors de l'incendie qui anéantit le bâtiment du caissier avec le local de la Caisse. La Fédération assurera également sa participation à l'érection du monument projeté de l'éminent homme d'Etat que fut *Maurice Troillet*.

Et ce fut au tour du représentant du Conseil communal de Saxon, *M. Alphonse Vernay*, d'apporter le salut des autorités et de la population avec leurs souhaits de bienvenue. L'orateur releva l'importance de la Caisse Raiffeisen dans la vie économique locale et les services qu'elle rend aux classes laborieuses mais n'omit pas de souligner l'esprit de sacrifice dont font preuve les militants en faveur de la chose publique.

Après avoir annoncé que la Caisse de Masongex se réservait l'honneur d'accueillir les délégués pour leur assemblée de l'an prochain, le président procéda à la proclamation solennelle des vétérans qui ont œuvré durant un quart de siècle au sein des organes dirigeants des Caisses locales. Ces chevronnés ont bien mérité de la cause du raiffeisenisme et le vibrant hommage qui leur fut rendu n'était que trop justifié. Nous nous plaignons à en oublier le palmarès :

MM. Mayoraz Frédéric, Hérémece
 Nendaz Jean-Joseph, Hérémece
 Germanier Maurice, Châteauneuf-Sion
 Epiney Hilaire, Ayer
 Moix Joseph, Saint-Martin
 Fardel Damien, Ayent
 Guex Albert, Mex.

Après avoir transmis le message de félicitations et d'encouragements avec le salut des organes de la Direction centrale, le délégué de l'Union, M. Géo Froidevaux, dressa le bilan de qualification des Caisses valaisannes, l'accompagnant des commentaires d'usage sur la structure matérielle des bilans face aux dispositions de la loi, puis mit l'accent sur l'esprit de collaboration qu'on doit attendre des organes dirigeants si l'on veut que la revision professionnelle prenne son vrai sens. Il se plut à souligner le renforcement heureux des assises de chaque institution fédérée à la suite de l'accroissement considérable des fonds propres consécutif à l'application des nouvelles dispositions statutaires. Le rapporteur brossa encore le tableau de la situation sur le marché de l'argent et donna les directives pratiques qui en découlent. Il s'attarda enfin à énumérer les moyens susceptibles de mettre plus en honneur l'esprit d'épargne en cette période de pénurie de capitaux et conclut en s'associant aux félicitations et aux vœux que tout le Valais et tous les raiffeisenistes romands adressent à l'éminent abbé Crettol, collaborateur régulier du *Messenger Raiffeisen*, à l'occasion de ses 25 ans de doctorat à Châteauneuf.

L'assemblée attendait encore avec avidité le régal qui lui était réservé sous la forme de la conférence annoncée de l'écrivain Maurice Zermatten. Ayant terminé ses cours au collège de Sion, l'éminent professeur venait de faire son entrée dans la salle sous les applaudissements nourris des délégués. Comme il s'agissait de préparer les esprits à la célébration de l'événement qui marquera, l'automne prochain, le 150^e anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération, personne n'était plus qualifié que ce chantré du terroir en même temps fin littérateur et historien qu'est M. Zermatten. En une magistrale leçon d'histoire, mettant l'accent sur l'unité géographique économique et religieuse du Valais, de la « vallée », et sur le sentiment profond de l'appartenance de sa population à la famille helvétique, le conférencier déroula le film des péripéties au cours desquelles le peuple valaisan suivit sa destinée vers plus de bonheur, vers plus de liberté. Au travers de l'occupation romaine qui fut le premier foyer de civilisation, avec sa légion thébaine de saint Maurice qui apporta le christianisme, puis l'arrivée des Burgondes dont le pays conserva la langue et de celle des Alamans qui imposèrent la leur aux habitants du haut

de la « vallée », de l'occupation des Zaehringens et des Savoyards et enfin sous l'influence de la révolution française, le peuple valaisan avait pris goût à la liberté nationale qu'il avait payé de luttes et de souffrances soutenues par un patriotisme vivant, si bien que de nombreux mouvements d'approche devaient le conduire, en 1815, à son union complète à la Confédération helvétique pour vivre dans le cadre politique qui devait lui assurer le statut des peuples libres. Et l'enseignement de toute cette histoire ne doit tendre qu'à préparer un avenir meilleur encore.

Inutile de dire que cette brillante conférence toucha les fibres sensibles de l'auditoire qui ménagea une véritable ovation à l'érudite patriote. On se sent fier en Valais de posséder un écrivain dont la réputation dépasse les frontières du pays.

Chronique économique et financière

Economie mondiale

Le climat économique mondial reste favorable bien que, d'un côté à l'autre de l'Atlantique, le tableau conjoncturel continue à présenter de sensibles différences. Quelques pays industrialisés comme la France, l'Italie, le Japon et la Belgique ont assoupli le cours précédemment restrictif de leur politique économique ; aussi l'effet modérateur émanant de ces pays va-t-il vraisemblablement s'atténuer.

L'expansion se poursuit aux *Etats-Unis* à un rythme bien équilibré. Stimulée par une rapide augmentation des crédits à la consommation, la demande des consommateurs a constitué le principal facteur d'expansion. Cependant, selon le principal économiste de la Maison-Blanche, M. Gardner Ackley, il faut prévoir que l'expansion y sera deux fois moindre au cours des 9 derniers mois de l'année que lors du premier trimestre ; mais il estime que ce ralentissement écarte le danger d'une surchauffe dangereuse de l'économie.

La conjoncture manque de ressort en *Grande-Bretagne*. L'expansion y est très modérée pour l'instant. La décision de rationaliser les aciéries a créé un facteur d'incertitude supplémentaire. L'indice de la production industrielle a même légèrement baissé en mars, tandis que les statistiques publiées par la Trésorerie indiquent que la balance commerciale s'est sérieusement aggravée en mai. Sur notre continent, le tableau économique ne s'est guère modifié. Les mesures de relance de l'économie n'ont encore guère eu d'effet visible ni en *Italie*, ni en *France*. En *Allemagne occidentale*, le principal événement est une accentuation du resserrement du marché des capitaux. Alors qu'il y a quelques mois

Le repas en commun, sous le majorat du sympathique vice-président, M. Louis Lonfat, de Charrat, et servi dans la grande salle du Cercle, donna l'occasion à l'amitié de s'extérioriser et c'est dans une ambiance des plus cordiales et des plus enthousiastes que toute l'assistance chanta :

*Quel est ce pays merveilleux...
 C'est toi mon beau Valais...*

Une telle manifestation n'a pu que témoigner, s'il est besoin de le faire encore, du dynamisme du raiffeisenisme valaisan au service d'une population qui en a compris l'idéal et qui ne lui ménage pas son attachement parce qu'elle y puise la force de son amour pour le sol natal.

Fx

encore les emprunts fédéraux se traitaient sur la base d'un rendement de 6 %, ils s'échangent maintenant sur la base de 7 %. L'effet modérateur du secteur monétaire sur la conjoncture s'est ainsi renforcé. Dans son ensemble, la croissance économique du *Marché commun* (CEE) a connu un léger ralentissement, de décembre 1964 à mars 1965.

En Suisse

Sous l'effet des mesures restrictives, le boom semble se taser lentement en Suisse ; les signes de stabilisation de l'économie intérieure se précisent. C'est la première fois, depuis 1958, que le *volume des constructions projetées* pour une année est inférieur à celui de l'année précédente. Les estimations que le délégué aux possibilités de travail a récemment publiées sont significatives à cet égard. Elles s'élèvent à 13,5 milliards pour 1965 alors que la valeur des projets annoncés l'année dernière atteignait 14 milliards. Une certaine normalisation semble donc se dessiner dans le bâtiment où l'euphorie avait été particulièrement prononcée.

A propos du volume des constructions, il faut cependant souligner que seuls les projets privés marquent un recul, les projets du secteur public dépassant encore le niveau de l'année passée. Sur les 13,5 milliards de francs de constructions projetées pour 1965, le secteur privé s'en réserve 8715 millions ou 64,7 %, c'est-à-dire que ces projets subissent une baisse globale de quelque 520 millions ou de 6,4 %. En revanche, les projets de travaux du secteur public se chiffrent à 4765 millions ou 35,3 %, dépassant ainsi de 110 millions, ou de 25 %, le chiffre noté en 1964. Il faut déplorer cette différence

d'attitude. On voudrait espérer que la Confédération, les cantons et les communes seront disposés à faire preuve de plus de retenue dans ce domaine, d'autant plus que l'exécution de tous les projets annoncés excède encore les capacités de l'industrie de la construction et qu'il est nécessaire dès lors de comprimer les programmes. Avec le Conseil fédéral, nous pensons que, dans les limites des nouvelles possibilités légales, il faut en tout premier lieu stimuler énergiquement et de manière coordonnée la construction de logements pour supprimer la crise qui sévit dans ce secteur.

Notre *commerce extérieur* reflète également l'ébauche d'accalmie qui caractérise le climat économique intérieur. On note une amélioration de la situation au cours du premier trimestre de l'année. Les importations se sont élevées à 3842,8 millions de francs, ne dépassant que de 2,4 % le niveau atteint dans la même période de l'année précédente. Ce taux de croissance est le plus bas enregistré depuis 1960. Les exportations se chiffrent par 2910,5 millions marquant ainsi une plus-value de 12,1 % par rapport à la période correspondante de 1964. La progression de nos ventes à l'étranger n'avait plus été aussi élevée pour cette période de l'année depuis 1960.

Il résulte de cette évolution que le *déficit de notre balance commerciale* a passé de 1156 millions dans le premier trimestre de 1964 à 932 millions dans le trimestre écoulé. La diminution est de 19,4 %. Bien que le résultat soit encourageant, ce solde passif reste excessif. Correspondant à 3729 millions l'an, il dépasse certainement de beaucoup le solde actif des éléments invisibles de notre balance des revenus. Notons enfin qu'en avril dernier, la balance commerciale a continué son redressement, les importations ayant diminué de 5,6 % et les exportations augmenté de 3,7 % par rapport au mois d'avril 1964. Il semble que le resserrement des capitaux et les mesures prises pour combattre la surchauffe ont contribué à cette amélioration de la situation économique.

L'évolution de l'indice du coût de la vie corrobore ce résultat. Par rapport à l'année passée, la hausse reste limitée, ce qui semble indiquer qu'un certain apaisement se maintient dans le domaine des prix. L'augmentation relativement forte de 1,1 % en mai est consécutive à l'augmentation des loyers, les modifications enregistrées dans ce secteur n'étant relevées qu'une fois l'an, en mai. S'inscrivant à 213,8 points à fin mai, cet indice des prix à la consommation (base 100 en août 1939) a progressé de 5,8 points ou de 2,8 % depuis mai 1964 (208,0 points).

L'indice des prix de gros n'a varié, en revanche que de 0,2 % de mai 1964 à mai 1965 pour s'établir à 235,6 points.

En conclusion, disons cependant avec le directeur général de la Banque nationale suisse que, malgré tous ces signes d'accalmie, de vigoureuses forces d'expansion continuent d'agir sur l'économie. Les poussées expansionnistes qui subsistent encore sont cependant freinées par les mesures de lutte contre le renchérissement.

Marché de l'argent

Point n'est besoin de rappeler que nous vivons une période de tension marquée par le resserrement des capitaux et une hausse importante des taux d'intérêt. Cette tension, ou plutôt la difficulté de trouver l'argent nécessaire, place les banques en face d'un handicap très efficace dans ses effets, qui les empêche d'assurer le bon fonctionnement du service des prêts et crédits. Les sources habituelles d'approvisionnement se réduisent de plus en plus et la Banque nationale laisse entendre que la période de resserrement sera de longue durée.

Les conséquences matérielles de l'évolution qui s'est produite sur le marché de l'argent vont se faire sentir toujours plus sensiblement dans les affaires hypothécaires. Il ne faut pas se faire d'illusion : la hausse de 1/4 % ne marque qu'un palier dans l'évolution en cours. Le fait que les instituts de lettres de gage aient dû payer eux-mêmes, pour les derniers emprunts, 4,7 % en 1964 au lieu de 3,9 % en 1963 illustre très nettement l'ampleur du renchérissement de l'argent et ses répercussions, inévitables à la longue, sur les affaires hypothécaires. La charge des instituts bancaires augmente au fur et à mesure du renouvellement à 4 1/2 % des anciens bons de caisse ou obligations à 3 1/2 %. Il y a augmentation de 1 %. On ne peut pas longtemps offrir 4 1/2 % pour les dépôts obligataires et n'imposer que 4 ou 4 1/4 % pour les prêts hypothécaires. C'est un jeu déficitaire dont la correction ne peut tarder.

Le taux moyen hypothécaire de premier rang dans les banques cantonales était, à fin mai, de 4,06 % pour les anciennes affaires. En revanche, ce taux était de 4,20 % pour les nouvelles hypothèques dans le secteur de l'agriculture et des logements à bon marché et de 4,29 % pour les nouvelles affaires dans le secteur des logements et des bâtiments industriels. En épargne, le taux moyen se fixait à 3,17 % alors que le taux moyen des obligations des cantons était de 4,63 %. Toujours à fin mai, le rendement moyen des obligations de la Confédération d'après l'échéance était de 3,92 %.

Il y a lieu de craindre que la hausse du taux hypothécaire ait sa fâcheuse répercus-

sion sur l'indice du coût de la vie. Nous l'avons déjà souligné à propos de la hausse des loyers. Toutes les dispositions devraient être prises pour que le taux des anciennes hypothèques de premier rang ne dépasse pas 4 à 4 1/4 % de manière que l'on ne doive pas remettre en question toute la politique de financement pratiquée depuis longtemps dans le pays. L'amertume exprimée par la paysannerie à propos du prix du lait reflète bien la situation.

Certains emprunts publics n'ont pas rencontré la faveur des déposants parce qu'émis à des conditions ne tenant par rigoureusement compte de la forte mise à contribution du marché et n'ont pu être placés qu'au prix de difficultés croissantes. Si certains cantons ou communes ont encore lancé des emprunts à 4 1/2 % alors que d'autres le faisaient à 4 3/4 %, il faut préciser qu'il y a arrangement quant au prix d'émission, par exemple 98 % pour les premiers et 100 ou 101 % pour les seconds, si bien que la différence de rendement est minime. Dans le secteur des entreprises industrielles et des forces motrices, le taux de 5 % est à peu près de règle. Le programme d'émission pour les mois à venir est assez volumineux. Il ne faut donc pas s'attendre à une détente même modeste de la situation.

Pour décharger le marché des capitaux qui manifestement a été trop fortement mis à contribution, le Conseil fédéral, d'entente avec la Banque nationale, a décidé de réduire à 150 millions le montant de l'emprunt projeté de 250 millions devant servir à la conversion d'un ancien emprunt de ce dernier montant. C'est donc une somme de 100 millions qui affluera ainsi sur le marché.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Le directeur de la Caisse centrale a bien illustré la situation dans son rapport au Congrès de Genève lorsqu'il dit qu'une amélioration sur le marché de l'argent et des capitaux n'interviendra pas de sitôt car le nombre des cas à résoudre dans le secteur de la construction reste trop élevé, les cantons et les communes étant les plus gros solliciteurs. Le directeur Schwager pense que là où le taux des anciennes hypothèques de premier rang est encore inférieur à 4 1/4 %, il sera tôt ou tard haussé à ce chiffre, mais qu'en revanche une hausse supérieure n'est pas à craindre, du moins en ce qui concerne les prêts sur maisons d'habitation et domaines agricoles. Voilà une directive fort utile. Mais, s'empresse de préciser M. Schwager, pour les nouvelles affaires, le taux hypothécaire de premier rang de 4 1/2 % couvre à peine le prix de revient des capitaux.

C'est, bien sûr, l'épargnant qui bénéficie de la hausse du taux de l'intérêt et c'est le

bon côté de l'affaire. L'épargne reprend ainsi tout son sens au moment où l'on dit que le marché manque de quelque 1 1/2 à 2 milliards de disponibilités pour parfaire le financement d'affaires déjà conclues. L'esprit d'économie va se trouver ainsi justement récompensé.

Dans leur généralité, nos Caisses bonifient 3 1/4 % en épargne et accordent 4 1/2 % pour les obligations à 5 ans de terme, le 4 1/4 % étant réservé pour celles à 3 ans. Avec quelque retard cependant, elles se sont à peu près toutes alignées sur le taux de 4 1/4 % pour les prêts hypothécaires de premier rang. Mais

il va sans dire que les nouveaux prêts, dans ce secteur, ne doivent plus être traités en dessous de 4 1/2 %, pour les crédits de construction et jusqu'à leur consolidation le taux de 4 3/4 % se justifie même.

Certaines de nos institutions locales ont affiché un rendement passablement amenuisé l'an dernier pour n'avoir pas procédé à la modification égale et simultanée des taux dans les deux secteurs de l'actif et du passif. On veillera à ce que le correctif ait été assuré cette année pour garantir la dotation rationnelle des réserves.

Ex

Assemblée des délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

C'est à Eclépens, coquet village des bords de la Venoge, qu'incombait cette année le « terrible » honneur de recevoir l'assemblée générale ordinaire de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel affiliées à l'Union suisse de Saint-Gall. Le très dynamique et combien sympathique syndic du lieu, M. Louis Segessmann, chargé d'organiser cette journée, peut être fier à juste titre du succès remporté, tant il est vrai que le succès d'une manifestation dépend pour une bonne part du sérieux et de la compétence mis à la préparer.

Ce samedi 24 avril 1965, l'Auberge communale d'Eclépens, parée de ses atours de fête, voyait sa grande salle de spectacles se remplir dès avant 10 heures d'un nombre impressionnant autant que réjouissant de délégués accourus des quatre coins de ce canton que l'on dit si beau. D'emblée, il régna une ambiance de fête, de cordialité. Partout fusaient des rires, de joyeuses interpellations. Que diable, lorsqu'on ne se voit qu'une fois l'an, il faut bien profiter de l'occasion donnée de renouer ou resserrer les liens qui unissent les membres de cette grande famille qui forme le mouvement Raiffeisen. Même le ciel voulut se montrer plus accueillant pour la circonstance en envoyant quelques timides rayons de soleil...

Aussi est-ce avec un sourire satisfait que le président de la Fédération, M. Samuel Chevalley, ouvre la séance à 10 h. 15 en présence d'une assistance record de près de 300 délégués, représentant la totalité des Caisses vaudoises affiliées à la Fédération. En termes pleins d'humour, il souhaite la bienvenue à tous. Après avoir exprimé ses regrets de ne pouvoir compter parmi les invités le président du gouvernement vaudois, M. Schumacher, retenu en dehors du canton par les obligations de sa charge, il remercie les hôtes de marque qui ont bien voulu honorer ces assises de leur présence, notamment le préfet du district de Cossonay, M. C. Du-

mauthioz, représentant le Conseil d'Etat et simultanément la Fédération vaudoise de crédit mutuel non affiliée, M. Willy Jaggi, de la Chambre vaudoise d'agriculture, MM. Hügli et Lugeon, députés du Cercle, les deux pasteurs de la paroisse, MM. Vodoz et Sutter, M. J.-J. Sauer, secrétaire du Centre romand d'informations agricoles, M. Chavan, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcellin, MM. Besson et Meylan, respectivement ancien président et ancien membre du comité de la Fédération. Il se plaît ensuite à saluer avec une joie particulière M. Roland Séchaud, sous-directeur, et M. Edgar Grünig, tous deux délégués de l'Union suisse. Le président Chevalley poursuit en offrant encore un bouquet de souhaits aux représentants des deux Caisses dernières nées d'Assens et de Bioley-Orjulaz, 79° et 80° fleurons de la Fédération. Terminant cette belle liste, il remercie les autorités de La Sarraz et les organisateurs de cette journée qui s'annonce sous les meilleures auspices. Espérant qu'elle laissera un lumineux souvenir, tout comme Echallens l'année dernière, il déclare ouverte la séance.

Il appartient ensuite à M. Louis Segessmann, syndic d'Eclépens, d'exprimer sa satisfaction et le plaisir qu'il a eu à préparer cette manifestation. Dans son allocution de bienvenue, il rappelle en substance que la Caisse locale fut la seule banque à avoir accepté de financer les importants travaux des installations de lutte contre la pollution des eaux, concrétisant ainsi sa devise d'entraide pour le plus grand bien de la communauté tout entière.

Reprenant ensuite la direction des opérations, M. Chevalley passe à la désignation des scrutateurs. Se voient confirmer dans cette fonction MM. Bovay (Rance), Bertholet (Rougemont), Morier (Le Sépey), Imhof (Rivaz), Borloz (Novile) et Cordey (Forel). Leur tâche sera d'ailleurs grandement facilitée par la discipline des assistants. Autant dire qu'ils n'eurent guère à faire !

M. Marcel Pache, secrétaire-caissier *ad interim*, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée d'Echallens, un procès-verbal rédigé au pied levé, sur la base de notes qu'avait encore prises le regretté Philippe Viallon (Ballens) décédé entre-temps. Sollicitant l'indulgence de l'assistance quant à d'éventuelles lacunes ou inexactitudes, il n'eut cependant nul souci de se faire en entendant les applaudissements nourris que recueillit son compte rendu. Le président, en remerciant son auteur, eut le mot de la fin en déclarant que « pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître ». L'appel habituel des Caisses — long et fastidieux — est remplacé avec l'assentiment des membres par une liste de présence.

Dans son rapport sur l'activité du Comité cantonal durant l'exercice écoulé, le président fait encore une fois l'éloge de l'ancien secrétaire-caissier, M. Viallon, et prie l'assemblée de se lever pour honorer sa mémoire. Après avoir rappelé le cinquantenaire de la Caisse de Bière, il relève les mérites des fondateurs du mouvement, Raiffeisen et Traber, dont nous nous devons, dit-il, de maintenir dans chacune de nos Caisses l'esprit qui les animait, si nous voulons qu'elles soient à même de remplir totalement le rôle qui est le leur plus que jamais. Le président annonce en outre la démission irrévocable de MM. Schopfer, de La Sarraz et Cavin, de Mézières, qui se retirent après 9 ans d'activité au sein du Comité. Terminant son exposé, il adresse ses vœux aux Caisses de crédit mutuel vaudoises et par-delà à celles de toute la Suisse, vœux de prospérité et d'heureux essor pour le plus grand bien des communautés villageoises et du pays tout entier.

M. Pache, dans son rôle de caissier *ad interim* cette fois-ci, expose ensuite la situation financière de la Fédération. Son compte rendu est aussi bref que clair et précis.

Le rapport des vérificateurs des comptes confirme d'ailleurs l'excellente impression laissée par la gérance de M. Pache qui mérite pleinement les remerciements et la confiance qui lui sont ensuite témoignés par le vote unanime de l'assemblée. La fixation des cotisations, un point toujours scabreux de l'ordre du jour de toute société, n'appelle aucun commentaire puisque le Comité propose le *statu quo*, ce que les délégués s'empressent de ratifier avec soulagement.

Passant aux élections statutaires, M. Chevalley propose d'acclamer le secrétaire-caissier en fonction, M. Marcel Pache, instituteur, caissier à Cully, qui vient de prouver ses capacités avec un tel brio. Il est certain qu'en ces temps de suroccupation, il n'est guère facile de trouver toujours des personnes capables décidées à se dévouer gratuitement dans des comités. Elles méritent bien un grand coup de chapeau. En remplacement de MM. Schopfer et Cavin démissionnaires,

l'assemblée unanime nomme au Comité, après avoir entendu divers avis, MM. Louis Segessmann, syndic d'Eclépens, et Fernand Favrat, syndic d'Epalinges. Deux membres vétérans œuvrant depuis 25 ans au sein des comités de leur Caisse sont ensuite à l'honneur. MM. John Vernez, d'Yvonand et Fernand Cosen-dai, de Seigneux, se voient en effet remettre le portefeuille traditionnel sous les applaudissements des délégués. M. Samuel Chevalley rappelle en outre que Château-d'Oex organisera la prochaine assemblée de la Fédération. Mais, préparant l'avenir, M. Desplands, président du Comité de direction de la Caisse de Vuarrens, invite d'ores et déjà officiellement les membres présents au rendez-vous de 1967. Il en est chaleureusement remercié par tous.

C'est ensuite au tour du délégué de l'Union suisse, M. Roland Séchaud, sous-directeur, d'apporter le salut de Saint-Gall. En termes simples et bien sentis, il exprime sa reconnaissance au président et à ses collaborateurs du travail accompli au sein du Comité durant l'année écoulée, salue les représentants des autorités, félicite les deux Caisses nouvellement fondées d'Assens et de Bioley-Orjulaz, remercie les démissionnaires et congratule les nouveaux élus. Il se dit encore convaincu que le Comité cantonal, dans sa nouvelle formation, ne pourra manquer d'œuvrer efficacement à l'essor des Caisses vaudoises qui peuvent ainsi envisager l'avenir avec confiance. M. Séchaud poursuit en commentant les principaux chiffres de l'exercice 1964 sur le plan cantonal et national. Constatant que ces institutions rurales d'entraide financière ont, une fois de plus, enregistré un réjouissant développement, il souligne leur importance et leur nécessité pour le maintien d'une agriculture saine et prospère, pour autant qu'elles ne s'écartent pas des principes et de l'idéal qui animaient déjà les pionniers que furent Raiffeisen et le curé Traber, et qui, jusqu'ici, ont incontestablement fait leurs preuves. L'orateur mentionne encore en passant les heureux effets à tous points de vue que ne manquera pas d'avoir la révision des statuts et termine en distribuant les conseils d'usage aux dirigeants locaux qu'il exhorte à rester fidèles à leur mission.

Le président remercie vivement M. Séchaud et par son intermédiaire l'Union suisse de la sollicitude qu'elle témoigne à tous les problèmes, petits et grands, qui se posent quotidiennement à chacune des Caisses. Il invite à son tour les délégués présents à appliquer les statuts à la lettre.

Représentant le gouvernement cantonal, le préfet de Cossonay, M. G. Dumauthioz, apporte le message du Conseil d'Etat et les vœux personnels de son président, M. Schumacher, empêché par ses obligations. Il se dit heureux du choix d'Eclépens pour y tenir la

présente assemblée, puisque situé au cœur d'un district comprenant 33 communes agricoles, certes industrialisées aussi, mais beaucoup moins que d'autres régions du canton. Parlant des Caisses de crédit mutuel, l'orateur souligne la nécessité de ces institutions d'auto-financement qui ont la chance unique de connaître à fond la situation de chacun de leurs clients qui sont simultanément leurs sociétaires. Il relève l'importance de l'épargne, en cette période de pénurie d'argent surtout, car, dit-il, il en faut toujours, de l'argent; généralement vite et beaucoup, cet argent qui est le nerf de la guerre, le dictateur de la paix et toujours le dieu de l'homme. Fort heureusement, poursuit M. Dumauthioz, le sens de l'épargne est encore très vivant et très développé en Suisse. Que chacun économise donc selon ses moyens. Les petits ruisseaux ne font-ils en définitive pas les grandes rivières? Il conclut en félicitant les promoteurs et créateurs de nos Caisses rurales, éléments stabilisateurs de nos communautés villageoises, dont il faut encourager l'essor.

Il est midi lorsque le président Chevalley peut clore une assemblée générale rondement menée, grâce à sa compétence, il faut le dire, et à la discipline des délégués. Avant le repas, il invite l'assistance à déguster d'abord dans la cour de l'Auberge un pétillant apéritif, en l'occurrence une excellente goutte de Villette offerte par la Municipalité d'Eclépens et la Caisse de La Sarraz. Heureuse occasion de fraterniser dans un bel esprit de camaraderie et de discuter de questions d'intérêt commun — nombreuses surtout pour des raiffeisenistes — alors que la fanfare de La Sarraz l'« Echo du Mormont » joue quelques marches entraînantes.

Au cours du banquet, excellemment servi, dans la grande salle de théâtre de l'Auberge, et arrosé d'un « Château d'Eclépens » pour ceux qui ignoreraient, et nous pensons qu'ils sont nombreux, qu'on y cultive aussi la vigne dont la récolte produit environ 75 000 hl. de vin par an, les délégués ont le plaisir d'entendre encore plusieurs productions de la fanfare de La Sarraz, dirigée par M. Salamin. Nos bonnes vieilles « rengaines » de la « mob. » y alternaient avec des mélodies populaires et des airs plus modernes.

Puis arriva l'heure des toasts. M. Willy Jaggi, délégué de la Chambre vaudoise d'agriculture et gérant de l'Office vaudois de cautionnement agricole a l'honneur d'ouvrir les feux. Il se plaît notamment à relever le plaisir qu'il a de collaborer avec les gérants des Caisses de crédit mutuel et souhaite pouvoir continuer longtemps encore à travailler dans cet esprit de compréhension mutuelle. Le président, en le remerciant, assure la Chambre de la fidélité des milieux agricoles et de l'attachement de ses fidèles sujets, non sans y mettre un petit brin d'ironie.

M. Hugli, de Villars-Lussery, député au Grand-Conseil, exprime à son tour le plaisir qu'il ressent d'avoir pu participer à ces assises. Il souligne le grand respect qu'il éprouve à l'égard du mouvement Raiffeisen et met l'accent sur l'obligation pour le débiteur d'amortir ses dettes, d'une part et sur l'importance qu'il y a de maintenir une agriculture saine, d'autre part. « Nous devons être prêts, s'écrie-t-il, sur le plan européen. Il arrivera un moment où l'on se souviendra de l'agriculture, même si elle est reniée actuellement. Gardons confiance et l'amour du métier, ce métier qui a mission de nourrir le monde, ce beau métier dont on aura toujours besoin. » Il appartient ensuite au syndic de La Sarraz de clore la partie oratoire. Il relève d'emblée l'importance de la mutualité, telle que la pratiquent les Caisses Raiffeisen. A son avis, cette mutualité constitue le summum du socialisme. « Si l'Est et l'Ouest, conclut-il, s'inspiraient de vos principes, cette rencontre entre riches et pauvres, il y aurait bien moins de guerre. »

Toute l'assistance, debout, entonne alors l'hymne vaudois :

*Qu'en ces lieux règnent à jamais l'amour
des lois, la liberté, la paix...*

Pouvait-on trouver paroles plus appropriées pour terminer cette belle manifestation et exprimer ce que ressentaient ces dignes et fiers représentants du pays de Vaud, où l'idéal patriotique se confond avec celui de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel et du mouvement Raiffeisen tout entier.

Ce fut ensuite la séparation et le retour dans les foyers non sans avoir pris rendez-vous pour l'année prochaine à Château-d'Oex.

Gr.

Extraits des délibérations des organes supérieurs de l'Union réunis en séance commune le 21 mai 1965

La veille de l'assemblée annuelle des délégués, les Conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse ont tenu séance commune et délibérèrent sur les objets suivants :

1. Des crédits accordés aux Caisses affiliées dès la dernière séance, pour une somme globale de 3 millions de francs, sont approuvés.

2. Divers crédits consentis aux communes sont également confirmés.

3. Les organes de l'Union prennent connaissance avec satisfaction du rapport de contrôle présenté par la S.A. fiduciaire et de la révision REVISA, document qui met en

évidence la gérance consciencieuse et prudente de la centrale.

4. Dans son rapport intermédiaire sur la situation des Caisses affiliées et sur l'activité de l'Office de revision, le directeur Edelmann relève l'excellent esprit de compréhension et de solidarité manifesté par les Caisses dont la quasi-totalité, en procédant à la revision de leurs statuts, selon la décision du Congrès de 1963, ont ainsi adapté les bases servant au calcul de leurs fonds propres à l'évolution des bilans.

5. Le directeur Schwager commente l'activité de la Caisse centrale durant l'exercice en cours.

6. Sur la base du rapport présenté par M. Werder, membre du Conseil de surveillance de l'Union, les comptes annuels de la Caisse de retraite pour 1964 sont acceptés.

7. Les comptes annuels de la Caisse d'allocations familiales qui révèlent un excédent d'exploitation de fr. 3355.90, portant la fortune de l'institution à fr. 51 982.35, sont également approuvés. Les organes de l'Union se rallient par ailleurs à la proposition d'adapter les statuts de la Caisse d'allocations familiales aux nouvelles dispositions légales adoptées par certains cantons.

8. M. Paul Puipe, ancien reviseur de la centrale et actuel caissier de la Caisse de crédit mutuel de Wettingen, est nommé secrétaire-adjoint et fondé de pouvoir de l'Union.

9. Les organes et la direction remercient par un geste tangible le président de l'Union, M. Gall Eugster, des services rendus à l'organisation Raiffeisen suisse pendant 25 ans, soit dès son élection lors du Congrès de 1940 à Genève.

ciements bien mérités aux autorités locales religieuses et civiles, à peu près *in corpore*, paroisse, commune, bourgeoisie et Caisse Raiffeisen, qui avaient toutes apporté leur contribution spontanée et généreuse à l'organisation matérielle de cette journée. Parmi les nombreuses personnalités excusées, nous nous en voudrions de ne pas citer le si méritant vice-président du Comité de la Fédération, M. le curé Cordelier, de Courtételle, hospitalisé, auquel l'assemblée adresse des vœux de complet rétablissement.

Selon la tradition, le président de la Caisse locale, M. Maurice Rottet, salua les visiteurs en termes chaleureux, et dit la joie de la population de recevoir la « fleur du Jura ». Faisant des vœux pour une journée de bonheur à Corban, il conclut son message par des considérations pleines d'esprit prononcées en patois du pays.

Par la lecture du procès-verbal aussi concis que complet, le secrétaire, M. Louis Daucourt, de Fahy, fit revivre en souvenir la journée radieuse que fut celle de la 39^e assemblée de 1964 à Grandfontaine. Puis, à la satisfaction du Comité, l'appel fit ressortir la présence de toutes les Caisses fédérées.

Apportant le salut et les félicitations des organes centraux, le directeur de l'Union suisse, M. A. Edelmann, Dr en droit, traduisit ses sentiments de gratitude à l'endroit des dirigeants raiffeisenistes locaux. L'orateur mit l'accent sur la nécessité de l'épargne et souligna le rôle des Caisses dans la modernisation de l'économie rurale. Profitant de sa présence au Jura, il rendit un vibrant hommage de reconnaissance à son collaborateur jurassien, M. Géo Froidevaux, qui prend sa retraite et qui va regagner le pays natal pour s'établir à Boncourt. L'assemblée apprit toutefois avec joie que le rédacteur du *Messenger Raiffeisen* conservera durant quelques années encore cette fonction qui lui permettra de continuer sa collaboration avec l'Union en gardant à son service sa riche expérience et sa connaissance de la philosophie raiffeiseniste.

Dans son rapport présidentiel, M^e Aubry s'associe à l'hommage rendu à M. Froidevaux qui honore le Jura par son activité au service de la cause raiffeiseniste, puis fit un tour d'horizon sur la situation économique. Il mit en évidence l'activité des Caisses Raiffeisen locales et de leur Fédération régionale, annonçant l'organisation prochaine de cours d'instruction pour les dirigeants. Il rendit hommage aux militants disparus et proclama les noms des deux lauréats ayant reçu les prix de la Fédération aux examens de clôture du printemps dernier de l'ECA de Courtemelon. Ce sont : M. Claude Marquis, de Mervelier, pour le prix d'économie rurale et M. René Simon, du Bémont, pour le prix de comptabilité.

Corban a chaleureusement reçu les raiffeisenistes jurassiens

Que le problème rural soit important pour la vie de la nation, pour la paix de l'Europe et du monde, les économistes les plus sérieux le reconnaissent et le disent... Les Caisses Raiffeisen, par le but même de leur fondation, apportent une aide efficace à la cause rurale en lui accordant, dans une large et sage mesure, le « nerf de la guerre », comme le prouve le rapport de chaque Caisse dans les communes.

Ces termes, contenus dans l'adresse de bienvenue que réservait le journal *Le Pays* — dont l'éminent directeur, Mgr Schaller, est un enfant de Corban — aux délégués des Caisses Raiffeisen du Jura, suffisent à délimiter le rôle du crédit mutuel rural dans la vie de la nation. On ne s'étonnera dès lors pas du succès remporté par l'assemblée annuelle des délégués de la si florissante Fédération jurassienne, le samedi 8 mai, dans l'idyllique village de Corban. Ces termes répondaient aussi parfaitement au tableau de la vie paysanne que devait brosser le conférencier du jour si bien connu au Jura, l'abbé Crettol, de Châteauneuf-Sion.

Blotti dans un cadre de verdure aux premières senteurs printanières sous un soleil privilégié, le pittoresque village de Corban dans le Val Terbi, qu'on appelle aussi la Terre Sainte, avait mis tout le cœur de sa paisible population pour accueillir dignement les militants des Caisses de crédit mutuel du Jura. Des gens à la physionomie souriante et en habits du dimanche, des drapeaux flottant partout aux fenêtres des habitations et le long du chemin conduisant au collège nouvellement érigé et de conception des plus modernes mais à l'architecture du pays, tout contribuait à donner un air de fête à cette manifestation et à lui assurer les meilleures conditions de réussite. Et ce

devait bien être une fête puisque autant la Caisse locale que la Fédération jurassienne célébraient le 40^e anniversaire de leur existence.

Dès 9 heures, la vaste halle de gymnastique, artistement pavée et dont s'enorgueillit la commune, allait s'emplier de la phalange des 300 congressistes. Sur l'estrade devait prendre place les membres du Comité fédératif et les orateurs du jour, l'abbé Crettol et les délégués de l'Union, le directeur A. Edelmann, Dr en droit, qu'accompagnait le reviseur Géo Froidevaux, alors qu'aux places d'honneur on notait la présence de Mgr Schaller, directeur du journal *Le Pays*, du préfet Bindit, de Moutier, du doyen Buchwalder et du pasteur Nussbaumer, de Courrendlin, du membre d'honneur Léon Membrez, président fondateur de la Fédération, du représentant de l'école cantonale d'agriculture de Courtemelon, le professeur Donis.

C'est devant une assistance aussi imposante que le président, M^e Laurent Aubry, de Saignelégier, visiblement satisfait, devait prononcer son allocution d'ouverture contenant de vibrants souhaits de bienvenue aux délégués de toutes les Caisses fédérées, aux vétérans parmi leurs dirigeants, aux conférenciers du jour, aux hôtes d'honneur. A ces vœux, il ajouta les compliments et les remer-

Chiffres en mains, le président se plut à faire ressortir les succès enregistrés en 1964 par ces coopératives d'autofinancement rural qui ont toutes consolidé leur position en s'affirmant par une progression remarquable. En voici le tableau comparatif :

	31 décembre 1963	31 décembre 1964
Nombre de Caisses	71	71
Effectif des sociétaires	6 877	6 888
Effectif des déposants	25 051	26 006
Dépôts d'épargne	74 368 000	79 701 000
Obligations	10 120 000	11 463 000
Dépôts en compte courant	6 763 000	6 928 000
Prêts hypothécaires	62 682 000	67 800 000
Avances aux communes et paroisses	6 734 000	7 531 000
Prêts et crédits d'exploitation	10 124 000	10 331 000
Roulement d'affaires	171 629 000	164 629 000
Bilan global	98 364 000	105 197 000
Réserves	3 646 000	3 951 000

Les comptes du ménage interne de la Fédération sont également en bonne posture et leur trésorier, *M. Albert Ackermann*, maire de Montsevelier, n'eut pas de peine à en obtenir décharge après rapport des sections vérificatrices du Noirmont et de Montsevelier. Les Caisses de Cœuve et de Corban rapporteront sur les comptes de l'exercice en cours. La situation étant saine, l'assemblée ne jugea pas à propos de modifier le taux de la cotisation annuelle.

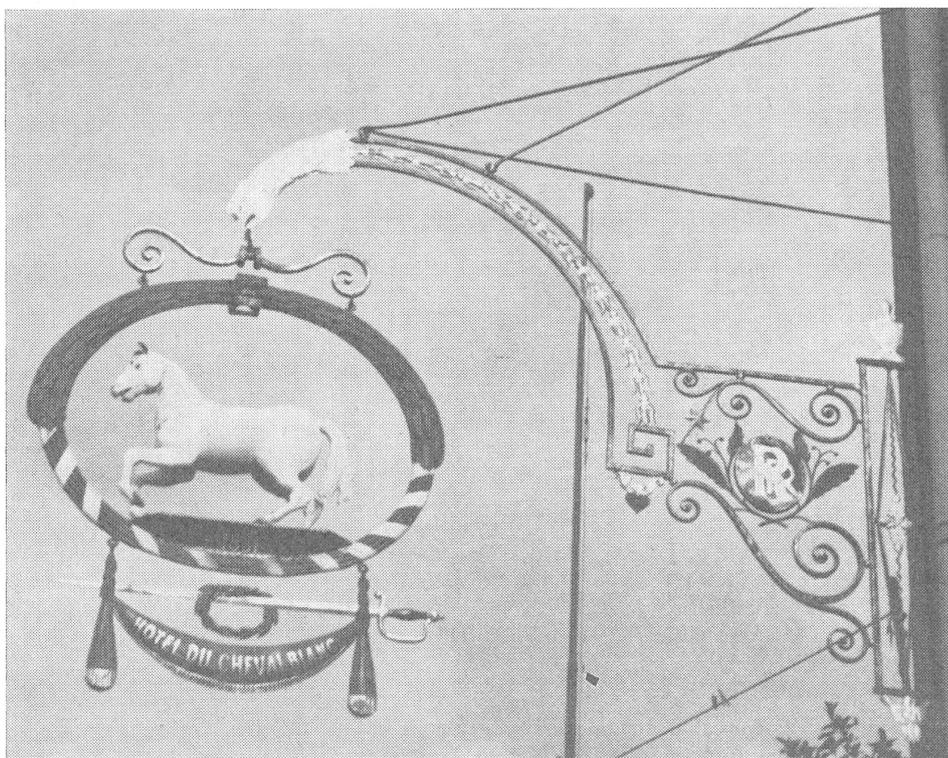
Si le fonctionnement de nos institutions locales repose sur l'activité à titre honorifique des dirigeants, s'il fait appel au précepte chrétien de l'amour du prochain, la reconnaissance n'est cependant pas un vain mot au sein de notre mouvement. Et c'est bien dans l'esprit de la meilleure tradition que chaque année l'assemblée honore ses vétérans. En une cérémonie toute solennelle, le président eut des paroles émouvantes pour remercier ces chevronnés, relevant la somme de leur dévouement et leur fidélité à l'œuvre Raiffeisen, et leur remit le portefeuille traditionnel consacrant 25 ans d'activité au sein des Conseils des Caisses locales. Ces jubilaires, auxquels l'assemblée réserva une véritable ovation, sont :

MM. Henri Chapuis, Develier
René Membrez, Develier
auxquels furent associés

MM. Victor Chavannes, Cœuve
Paul Henzelin, Cœuve
Henri Marquis, Corban

pour leurs 40 ans de service.

Le rapport du délégué de l'Office fiduciaire et de revision de l'Union est toujours une des pièces maîtresses à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de délégués qui viennent pour recevoir des consignes en même temps qu'entendre des commentaires en vue



d'une administration toujours plus perfectionnée de ces institutions villageoises que sont nos Caisses de crédit mutuel. Depuis 22 ans qu'il est au service de l'Union, c'était la 22^e fois que *M. Geo Froidevaux* s'acquittait de cette tâche. Il le fit avec son aisance et son brio coutumiers soulignant spécialement le fait réjouissant que les dépôts d'épargne des Caisses jurassiennes viennent de franchir le cap des 100 millions, démonstration élogieuse de l'esprit du sou par sou des populations laborieuses qui savent mettre en pratique l'adage populaire : « Les petits ruisseaux font les grandes rivières », et qui font ainsi la démonstration qu'elles peuvent gérer, elles seules et dans le cadre de la communauté villageoise leur épargne et leur crédit. Ayant relevé les conditions de collaboration des dirigeants à la revision professionnelle, le rapporteur brossa enfin le tableau de la situation du marché de l'argent et donna les directives utiles.

Sur le thème « Valeurs paysannes, valeurs les plus grandes et les plus nécessaires à un pays », l'éminent conférencier qu'est *l'abbé Crettol*, recteur de l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf-Sion, exalta, en termes vibrants et poétiques, la mission irremplaçable des hommes de la terre, dépositaires des dernières vraies valeurs qui s'appellent liberté, nature, poésie, croyance en Dieu. Evoquant la mémoire du grand magistrat valaisan que fut Maurice Troillet, à qui son canton doit sa marche économique si vigoureuse en avant, et se couvrant du grand poète et littérateur Ramuz, qui dit avoir tout appris des paysans, l'éloquent orateur

fit l'apologie de la civilisation paysanne, s'écriant : « Si, avec l'industrie on a fait de l'argent, avec la paysannerie, on sauve l'âme du pays ». Les applaudissements de l'auditoire démontrèrent à l'abbé Crettol qu'il avait touché tous les cœurs, et au comité fédératif qu'il avait eu la meilleure des idées en faisant appel à un aussi ardent défenseur de la classe paysanne.

M^e Aubry n'aurait pu être plus satisfait du succès de cette assemblée. Il le fit sentir dans ses remerciements aux orateurs et aux délégués qu'il invita à un instant de détente sur la place du collège où un délicieux apéritif fut aimablement offert par les autorités locales alors qu'un chœur de fillettes aux voix cristallines, sous la conduite de M. Joseph Chételat, directeur du Chœur paroissial, faisait entendre les plus belles chansons du terroir.

Le repas de midi réunit une fois encore la cohorte des délégués dans la même grande salle rapidement aménagée pour la circonstance. Cette partie gastronomique ne le céda en rien à l'assemblée du matin : menu copieux excellemment servi par l'hôtelier de la « Croix Fédérale », M. Dominé-Steulet, concert de choix donné par la réputée fanfare du lieu sous la baguette de M. Edouard Barth, partie oratoire des plus brillantes conduite par l'infatigable président, M^e Aubry, qui se dépensa avec tout son cœur et toute son âme tout au long de cette journée pour en assurer la pleine réussite.

Dans une telle ambiance de fête, les toasts des invités prirent toute leur valeur. Ce fut le *maire Pierre Joliat*, qui remercia de l'hon-

neur fait à la population de sa commune, puis le chef spirituel de la paroisse, *M. le curé Juillard*, qui souligna l'œuvre de charité chrétienne accomplie par les Caisses Raiffeisen, *Mgr Schaller*, qui fait tant honneur à son village natal et qui dit sa sympathie très ancienne pour le mouvement Raiffeisen, le *préfet Bindit*, qui releva l'effort coordonné des coopératives de crédit au profit du pays, le *professeur Donis*, apportant le message de l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, encore le *doyen Buchwald* et le *pasteur Nussbaumer*, tous deux de Courrendlin, et finalement le président d'honneur de la Fédération, *M. Léon Membrez*, qui tira les conclusions de cette bénéfique journée du 40^e anniversaire en rappelant le souvenir des pionniers dont l'œuvre a tracé la ligne à suivre, sous la protection de la Providence, pour assurer la prospérité, la liberté et la paix à notre bien-aimée terre jurassienne.

Heures de réconfort pour ceux qui ont eu le privilège de les vivre, mais aussi journée qui autorise une joyeuse espérance en l'avenir, sous la devise si chrétienne et si chère à nos pères : « Aide-toi et le ciel t'aidera ! »

Fx

Un départ à l'Union

Malgré les ambitions d'une science moderne assoiffée de conquêtes même interstellaires, ses promoteurs ne sont pas encore parvenus à arrêter le rythme immuable du temps. Imperturbable, la grande aiguille poursuit inlassablement sa ronde, entraînant par intervalles réguliers celle qui égrènent les heures joyeuses ou moroses, les heures qu'on voudrait retenir et celles qui nous paraissent une éternité. C'est la loi du perpétuel renouvellement des choses à laquelle toute vie est soumise, ici-bas. Celle de l'Union n'y échappe pas, et si l'œuvre demeure, les hommes passent.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, notre collègue Fritz Aeschlimann jouit depuis quelque temps déjà d'une retraite bien méritée. Entré dans l'Union, le 1^{er} août 1941, M. Aeschlimann y a exercé la fonction de reviseur 24 années durant. Ainsi, pendant près d'un quart de siècle, ce méritant collaborateur de l'organisation centrale, se muant en pèlerin d'une cause qu'il savait juste et bonne, a parcouru maintes régions du pays, plus particulièrement de Romandie, où il a su se faire apprécier des caissiers et des dirigeants de nos institutions locales.

D'un abord dont le graphique oscillait entre le jovial et le bourru, entre la joie de servir et la déception qu'il éprouvait à trouver porte close, souvent après un déplacement pédestre le long des « sentiers valai-

sans » ou de la campagne vaudoise, « der liebe Fritz », pour reprendre une expression consacrée, dissimulait en son impressionnante carrure un cœur particulièrement sensible. Travailleur à l'image de sa taille, il ne rechignait jamais devant la besogne qu'il savait toujours présente et pressante. Doté d'un sérieux bagage de connaissances professionnelles acquises au cours des nombreux stages qui suivirent son apprentissage de banque, Fritz Aeschlimann avait pourtant compris que sa mission, pour être utile à ceux qui devaient en bénéficier, se voulait aussi animée d'idéalisme, de dévouement et d'abnégation. En effet, 24 ans d'activité

intensive à l'Office de revision, cela représentait aussi de longues absences du foyer. Fort heureusement, sa compagne compréhensive le savait dans son élément, et nous lui en savons gré, aujourd'hui encore. Puissent-ils, tous les deux, rester longtemps unis et jouir d'une heureuse et paisible retraite. A la réalisation de ce souhait sincère, toutes les conditions physiques et morales semblent réunies. Outre la reconnaissante gratitude de la direction et de l'organisation tout entière, Fritz Aeschlimann a emporté avec lui la plus belle des récompenses, la satisfaction du devoir accompli.

Sd

Le raiffeisenisme en marche

Le programme d'action des coopératives rurales de crédit du système Raiffeisen continue de captiver les esprits dans nos campagnes. Le mouvement poursuit inexorablement sa marche vers de nouvelles conquêtes dans les régions qui restent encore à défricher. Ainsi s'accroît d'année en année le nombre des communes rurales qui tiennent à assurer leur indépendance sur le plan de l'épargne et du crédit par la création de leur propre institut d'autofinancement. A ce moment, l'autonomie de la communauté villageoise n'est plus un vain mot parce que la population laborieuse acquiert la conviction puis fait la preuve qu'elle est capable de gérer, elle seule, ses propres affaires de finance.

C'est ainsi que deux villages vaudois, Assens et Bioley-Orjulaz, viennent l'un et l'autre de se doter d'une Caisse de crédit mutuel. Introduite patiemment par le préfet de Lavaux, M. Samuel Chevalley, président de la Fédération vaudoise, et le secrétaire de

l'Union suisse de Saint-Gall, M. Ernest Bucheler, l'idée avait fait son chemin lors d'une séance d'information organisée au début de mars dans chacune des deux communes. Si le Vaudois est lent à se décider — chacun le sait — ces deux messieurs se sont montrés si persuasifs que la fondation était décidée dans la huitaine ou la quinzaine qui suivit. Le slogan « L'argent du village au village » avait finalement rallié tous les suffrages. Les Caisses locales existantes et fort prospères du voisinage témoignent de leur incontestable utilité.

* * *

Assens est un beau village agricole du district d'Echallens, éloigné d'à peine 3 km. de ce chef-lieu, sur la route de Lausanne. C'est une station de la ligne du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher.

Les vestiges laissés par les populations primitives prouvent que le territoire d'Assens a



Assens

été habité dès la plus haute antiquité. A l'époque plus proche, sous la domination de Berne et de Fribourg, la commune était administrée par un Conseil de douze membres, six de chacune des religions catholique et protestante. En 1798, la nouvelle constitution helvétique fut proclamé par le curé Jaccottet devant la population assemblée dans l'église : le curé et le pasteur occupaient chacun la chaire.

Le clocher de l'église avec la nef, le chœur et la grille sont classés monuments historiques. Assens est le lieu d'origine d'un ingénieur, Henri-Samuel Bermont (1823-1870), qui se rendit célèbre par la construction du canal de la Durance et, en Italie, par les travaux entrepris pour le dessèchement du lac de Fucino.

C'est alors le 8 mars dernier que fut mise sur pied la Caisse Raiffeisen d'Assens. Sa circonscription coopérative comprend les territoires des communes d'Assens, qui compte un peu plus de 350 habitants, et de Malapalud avec quelque 55 âmes. Une bonne trentaine de citoyens portaient présence à l'assemblée constitutive et y signèrent le bulletin d'adhésion. Dans un bel élan de coopération villageoise et à l'unanimité, les sociétaires fondateurs constituèrent ainsi les organes de la nouvelle institution.

Comité de direction. Président : M. Victor Favre, syndic d'Assens ; vice-président : M. Auguste Longchamp, syndic de Malapalud ; membres : MM. Henri Dony, Henri Pelet et Joseph Pichonnaz.

Conseil de surveillance. Président : M. Gérard Despont ; membres : Mme Mina Pelet et M. Joseph Favre.

Caissier : M. William Chatelan, agriculteur.

* * *

Bioley-Orjulaz est une commune essentiellement agricole voisine d'Assens et dont le territoire est encore entouré des communes d'Etagnières, Saint-Barthélemy et Boussens. Le village se situe sur une légère colline, au centre du Gros de Vaud, au point de croisement de plusieurs routes.

Il est probable que, comme beaucoup d'autres, le village doit son existence aux moines qui établissaient des granges ou fermes au centre des terres et forêts dont se plaisaient à les gratifier de généreux bienfaiteurs. Ce fut, en effet, ce qui eut lieu, au XII^e siècle, de la part de Richard de Montfaucon, seigneur d'Echallens, qui avait donné à l'abbaye du lac de Joux l'usage de sa forêt d'Orjulaz, en faveur de la grange que le couvent possédait à Oulens.

La localité faisait partie d'un vaste territoire, anciennement connu sous le nom de bois d'Orjulaz. Lorsque, en 1476, Charles-



Bioley-Orjulaz

le-Téméraire envahit le Pays de Vaud, un historien dit qu'il vint camper, près du château d'Echallens, dans la forêt d'Orjulaz. Les seigneurs d'Echallens avaient le haut domaine sur ces forêts, dont la garde était confiée aux nobles de Goumoëns. A l'époque bernoise, ce village dépendait de la chàtellenie d'Echallens et relevait en partie de la seigneurie de Saint-Barthélemy. Bioley-Orjulaz fait partie de la paroisse mixte d'Assens, où catholiques et réformés se rendent pour l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Limitant sa circonscription coopérative au territoire de cette commune qui ne compte que quelque 170 habitants, la nouvelle Caisse locale aura forcément une activité plus restreinte. Mais les vaillants 20 citoyens qui, en date du 17 mars dernier en sont devenus les fondateurs, n'en sont pas moins résolus

à mener à bien l'œuvre à laquelle ils viennent de donner vie. Ils ont également élu à l'unanimité et dans le meilleur esprit d'harmonie villageoise les membres chargés d'en diriger les destinées et dont voici la liste.

Comité de direction. Président : M. Robert Dory, syndic ; membres : MM. Armand Despont et Jacques Gachet.

Conseil de surveillance. Président : M. Victor Favre ; membres : MM. Edmond Bally et Maxime Despont.

Caissier : M. Jean Pichonnaz, instituteur.

Souhaitons bonne route, sous la paternelle houlette de l'Union suisse, à ces deux nouvelles coopératives de crédit rural qui sont appelées à rendre d'éminents services matériels et moraux aux populations campagnardes.

Fx

Imposition du revenu et de la fortune

Heureux pays que ceux où l'on annonce des allègements fiscaux ! Le gouvernement américain se dit satisfait de la « défiscalisation » qu'il a fait intervenir déjà sous la présidence Kennedy comme instrument de politique économique. Les contribuables allemands ont appris, en guise de cadeau de Noël, qu'à partir du 1^{er} janvier ils payeraient moins d'impôts. Quelques villes suisses aussi — hélas pas en Suisse romande, ni Saint-Gall — ont annoncé une certaine réduction des contributions, modeste bien sûr, mais bienvenue quand même.

En revanche, les journaux ont annoncé une hausse des contributions à Genève, mais qui a été refusée par les électeurs. A cette occasion, un rédacteur du journal «La Suisse», M. Willy Chevalley, s'est livré à une enquête

qui n'intéresse pas seulement les Genevois, mais tous les habitants des villes suisses et tous les contribuables en général. Nous empruntons à son étude les deux tableaux qu'il y a joints — et que reproduit «Le Bulletin financier suisse» — mais sans nous arrêter aux commentaires appropriés dont ils sont assortis. Nos lecteurs pourront en tirer profit en faisant des comparaisons, d'abord sur l'importance de l'imposition dans les différentes villes, puis entre les deux tableaux, selon qu'il s'agit de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur la fortune. En conclusion, ils pourront se rendre compte des victimes les plus sacrifiées sur l'autel fiscal.

Les données de ces tableaux ne contiennent pas les impôts fédéraux. Elles concernent seulement les impôts cantonaux et com-

munaux, y compris les contributions ecclésiastiques ou impôts paroissiaux, payés par un ménage sans enfant dans les chefs-lieux de nos cantons.

Revenus de francs :

Villes	10 000.—	15 000.—	20 000.—
Bâle-Ville	363	891	1647
Liestal	380	800	1371
Glaris	419	1077	1959
Zoug	425	1069	1875
Altdorf	447	870	1292
Genève	506	1273	2097
Zurich	532	1174	2007
Sion	560	1182	1991
Aarau	567	1123	1713
Stans	576	1197	2025
Hérisau	611	1357	2192
Sarnen	620	1245	2162
Saint-Gall	624	1382	2268
Soleure	637	1300	2188
Schwyz	638	1396	2322
Neuchâtel	657	1340	2145
Bellinzone	671	1417	2278
Frauenfeld	672	1448	2384
Appenzell	694	1348	2205
Lucerne	712	1528	2449
Schaffhouse	724	1459	2306
Lausanne	730	1495	2377
Berne	769	1586	2510
Coire	792	1673	2677
Fribourg	793	1701	2586

Fortune de francs :

	200 000.—	1 000 000.—	5 000 000.—
Genève	746	9 554	62 954
Bâle-Ville	772	11 289	70 196
Zurich	874	8 164	59 465
Zoug	1 077	9 326	56 316
Aarau	1 057	8 845	57 707
Lausanne	1 241	12 483	79 903
Frauenfeld	1 245	10 160	59 981
Bellinzone	1 251	9 424	57 116
Saint-Gall	1 261	10 005	56 909
Berne	1 320	11 030	63 552
Soleure	1 347	12 286	70 108
Schaffhouse	1 377	13 913	82 249
Hérisau	1 392	9 875	53 394
Sion	1 400	12 883	77 308
Schwyz	1 407	10 639	61 670
Liestal	1 552	10 444	65 506
Fribourg	1 623	4 653	59 587
Lucerne	1 648	11 394	61 958
Altdorf	1 680	12 105	62 059
Coire	1 681	14 990	91 098
Sarnen	1 857	12 919	67 232
Stans	1 905	12 151	61 831
Glaris	1 914	11 663	62 567
Neuchâtel	1 919	15 610	91 291
Appenzell	2 452	14 108	70 508

Coin de la pratique

Nouvelle avance sur obligation hypothécaire partiellement amortie

Un certain manque de clarté semble régner sur ce problème, non seulement dans le cercle de nos caissiers, mais même chez certains conservateurs du Registre foncier.

D'après la jurisprudence du Tribunal fédéral comme selon l'opinion de plusieurs auteurs en vue et de l'Office fédéral du Registre foncier, lors de l'augmentation d'une créance déjà payée, garantie par une obligation hypothécaire, la nouvelle avance ne peut être couverte, hypothécairement, que par un contrat additif. Si cela n'est pas fait par le créancier et par le débiteur, le créancier n'est pas créancier-hypothécaire par rapport au montant augmenté, mais seulement créancier obligataire ordinaire. Il ne pourrait, ni dans la procédure par voie de saisie, ni dans celle par voie de faillite, se prévaloir d'un droit hypothécaire valable. Sa créance, pour la nouvelle avance, serait traitée et colloquée comme créance chirographaire ordinaire de 5^e classe. C'est absolument justifié, même lorsque l'inscription formelle au Registre foncier n'a subi aucune modification.

L'hypothèque constitue, de par sa nature, un droit dépendant de la créance, c'est-à-dire qu'elle subsiste seulement aussi longtemps que subsiste la créance à laquelle elle est liée. Elle ne peut donc, d'ailleurs en accord avec le texte légal, prendre naissance qu'avec cette créance et s'éteint nécessairement avec elle. Par conséquent, si la créance primitive de fr. 20 000.—, par exemple, est amortie à fr. 10 000.—, le droit hypothécaire diminue d'autant. Il en est tout autrement de la cédule hypothécaire, à laquelle est attaché un

droit hypothécaire même dépourvu de créance.

Malgré la diminution partielle de la créance hypothécaire, l'inscription au Registre foncier n'est presque jamais modifiée; ce qui engendre plus d'une fois l'opinion erronée que le droit hypothécaire continue à subsister inchangé, précisément à cause de cette inscription. Il continue bien à subsister, mais seulement pour la forme; sa teneur ne peut plus produire d'effets. Si, au contraire, il doit de nouveau avoir un effet réel, il faut alors stipuler un nouveau contrat hypothécaire, un contrat additif indiquant le montant de la créance primitive, respectivement de l'obligation hypothécaire, de combien le titre fut amorti et à quel montant il doit être revalorisé. Ce contrat, signé par le créancier et par le débiteur, doit être ensuite instrumenté officiellement par un notaire. Les partis laisseront utilement rédiger tout le texte par le notaire. Il faut encore remarquer qu'il n'est possible d'accorder une nouvelle avance par ce procédé que jusqu'à concurrence du montant primitif du titre hypothécaire. Pour un montant plus élevé, il faudrait établir un nouveau titre.

Au contraire de l'obligation hypothécaire, un tel contrat additif n'est pas requis pour l'hypothèque maximale. Dans celle-ci, on fixe une somme déterminée comme créance maximale y compris l'intérêt de l'obligation, l'intérêt de retard comme aussi les frais de poursuite. L'hypothèque s'étend jusqu'à cette somme maximale, si bien que l'on peut, dans ce cas, toujours faire de nouveaux versements après des amortissements, sans avoir à craindre que le créancier ne soit plus couvert hypothécairement.

G., dr en droit.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée jubilaire

Le Locle (Neuchâtel)

25^e anniversaire de la Caisse de crédit mutuel

C'est dans un esprit de fervente amitié que les membres de la Caisse de crédit mutuel du Locle ont fêté dignement le 25^e anniversaire de la fondation de leur Caisse, aujourd'hui si florissante.

Samedi, 27 mars, ils se retrouvaient, la plupart avec leurs épouses dans la grande salle de Dixi, pour marquer l'événement. Les personnalités invitées étaient notamment MM. J.-A. Haldimann, préfet des Montagnes, René Felber, président de la ville, Eric Perrin, conservateur du Registre foncier du district, Pierre Urfer, médecin vétérinaire, de Fontainemelon, du Comité cantonal, et Bucheler, de Saint-Gall, secrétaire central.

Il appartenait à M. Emile Nicolet, qui présida la première partie du jubilé avec beaucoup de dévouement, d'ouvrir la séance en saluant ses hôtes et en excusant M. Jacques Béguin, président du Grand Conseil, retenu par les examens de l'Ecole d'agriculture de Cernier.

M. Nicolet rappelle brièvement les événements les plus marquants de l'année écoulée.

1964 fut une année favorable en général à l'agriculture. Le prix du bétail a été intéressant surtout pour l'agriculteur de la montagne. L'économie a été (trop) sollicitée, il a fallu voter des mesures pour freiner la « surchauffe ». Notre balance commerciale est largement déficitaire. On devra réapprendre à épargner et la progression du taux de l'épargne stimulera l'épargne. Le revers de la médaille: la cherté de l'argent pour celui qui en a besoin.

Après avoir demandé à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de trois membres disparus (Mme Dubois, MM. Emile Calame et André Aellen), le président termine en adressant de chauds remerciements à ses proches collaborateurs, aux membres du Comité de surveillance et à tous les sociétaires qui soutiennent leurs efforts.

Un développement réjouissant

Dans un exposé concis et précis, le caissier, M. James Jacot, présenta les comptes de l'année et fit une courte rétrospective pour montrer

comment s'est développée la Caisse sociale. A sa fondation, 19 membres, mouvement d'affaires fr. 45 380.—. En 1950 : 97 membres et un peu plus de deux millions de roulement. En 1964 : 156 membres, 719 carnets d'épargne et un roulement d'affaires de fr. 12 395 347.—.

L'exercice 1964 boucle par un boni de 10 159 francs 88 et une réserve de fr. 119 264.07.

Le bilan indique que dans les actifs les prêts hypothécaires viennent en tête avec 2 905 982 francs, représentant près du 80 % de la somme au bilan. Ces placements ont permis à notre institution d'obtenir le privilège d'être reconnue comme établissement de crédit foncier. Ces créances sont toutes d'excellente qualité et constituent la base solide de nos actifs. Les 719 épargnants ont confié à la Caisse près de 2 millions et demi. Comme son président, M. Jacot, en terminant, rompt une lance en faveur de l'épargne, disant que c'est un devoir national.

Cette présentation des comptes étant terminée, M. Charles Jeanmaire, président de la Commission de surveillance, demanda à l'assemblée d'approuver comptes et gestion et d'en donner décharge au caissier et au comité avec de chauds remerciements.

Le banquet commémoratif

Un banquet simple mais fort bien servi par les soins des tenanciers, M. et Mme Stalder, suivit immédiatement l'assemblée. Au cours de la partie oratoire, dirigée avec amabilité par le sympathique président du Comité de surveillance, M. Charles Jeanmaire, les participants entendirent plusieurs personnalités s'exprimer, félicitant et formant des vœux pour la société en fête. On entendit tout d'abord un magistral discours du délégué central M. Bucheler, de Saint-Gall. Il relève que c'est l'esprit qui compte principalement dans les Caisses Raiffeisen. C'est avec plaisir qu'il constate tous les services que ces Caisses rendent à leurs membres. Actuellement plus de 1100 Caisses Raiffeisen existent en Suisse. Le délégué fédéral se plaît à rappeler la mémoire des membres fondateurs dont feu Jules Huguenin, les frères Nicolet et James Jacot auquel il rend un vibrant hommage. Et souhaitant un avenir prospère à la Caisse locloise, il remet un diplôme fédéral en témoignage de reconnaissance pour 25 ans d'activité.

Le salut et les félicitations du gouvernement neuchâtelois ont été apportés par M. J.-A. Haldimann dans un discours tout de finesse, de poésie. Après avoir magnifié la trilogie de l'emblème de la Caisse : l'épi, la clef et la poignée de main (cette dernière illustrant la valeur de la solidarité, base et notion de l'activité des Caisses Raiffeisen), le préfet ajoute aux vœux du gouvernement un salut très cordial.

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire

C'est le cas de la Caisse locloise de crédit mutuel. L'historique des 25 ans était donc un peu maigre. La solidarité, l'union, ça ne se mesure pas au mètre. Pas de couronne fédérale, pas de bronze, pas même une petite « révolution » dans la vie de la jubilaire. Ceci a sans doute engagé M. Emile Nicolet de compléter l'histoire de la Caisse locale avec un bout d'histoire locale, bien présentée il convient de le dire. La Caisse locloise fut créée le 4 mai 1940. Son premier président fut feu Jules Huguenin et son premier administrateur M. James Jacot encore à la tâche aujourd'hui.

M. Pierre Urfer, président cantonal des Caisses Raiffeisen, exprime excellentement tout le plaisir qu'il éprouve à se trouver au sein de la grande famille locloise. Il rappelle que cette Caisse locale a été fondée malgré l'avis défavorable du Comité cantonal et même du Comité central. Il faut croire que les Loclois d'alors ont déniché quelques « perles rares » qui ont su faire prospérer leur caisse. N'est-elle pas la troisième en importance des 33 Caisses cantonales neuchâteloises ? Avec

ses vœux et ceux du Comité cantonal M. Urfer remet à la jubilaire un présent.

Trois jubilaires fêtés

Au cours de la commémoration du 25^e anniversaire, trois membres ayant participé à la fondation de la Caisse locloise furent fêtés pour leur dévouement : MM. James Jacot, caissier, Emile Nicolet, président, et Willy Nicolet, secrétaire.

Les vœux des autorités communales

Le président de commune, M. René Felber, souligne avec plaisir que les Caisses Raiffeisen, celle du Locle en particulier, ont renoncé aux grandes enseignes, à la réclame tapageuse et à la spéculation. L'effort général des épargnants devient un stimulant économique indispensable réservé aux affaires saines, ce qui n'exclut ni le dynamisme, ni même l'audace mais l'inconsciente et dangereuse témérité. Les Caisses Raiffeisen ont le



mérite d'avoir réussi à inculquer chez vos membres, ajoute M. Felber, la notion de l'épargne.

En apportant le salut du Conseil communal et ses félicitations, dit en conclusion le président de la ville, je me permettrai encore de vous dire combien la forme d'une société mutuelle me paraît être digne de l'homme qui n'aime que difficilement être serviteur et qui, grâce à elle, a découvert le moyen d'être libre en communauté grâce à la volonté convergente à la sienne de tous ceux qui appartiennent à son groupement, à sa société. Ce discours mettait fin à la partie oratoire du jubilé, qui fut agrémentée des belles productions du Club d'accordéons, dirigé par M. Numa Calame. Et pour corser le programme récréatif, les organisateurs avaient fait appel à un cinéaste neuchâtelois, M. Mägli, de la Côte-aux-Fées, qui fit passer sur l'écran un film merveilleux de couleurs, de vérité en trois parties : « Images jurassiennes », « Chez nos amis de France » et « La Vraconaz ». Puis après l'exécution de l'hymne suisse, le président de fête M. Jeanmaire leva cette mémorable séance. Ainsi la Caisse de crédit mutuel du Locle a dignement fêté ses 25 ans. Qu'elle vive et continue son activité pour le plus grand bien de ses membres et de la communauté !

P. C.

« Feuille d'Avis des Montagnes ».

Assemblées générales ordinaires

Rougemont (Vaud)

Dimanche 14 mars 1965, la Caisse Raiffeisen de Rougemont tenait son assemblée annuelle à l'Hôtel Valrose, pour prendre connaissance du 18^e exercice de l'institution.

Après les souhaits de bienvenue adressés par le président du Conseil d'administration aux quelque 100 participants, il est passé à l'ordre du jour sur la base du programme établi. Deux scrutateurs sont désignés en la personne de MM. Ernest Bertholet et Henri Yersin-Boo.

Il appartient au secrétaire, M. Marius Bovay, de donner lecture du procès-verbal admis avec remerciements à son auteur.

Dans son rapport, le président de Direction fait ressortir la situation du marché de l'argent, les dispositions prises par les autorités fédérales sur la surchauffe actuelle, dont les conséquences pré-

sentent des difficultés sur le marché des établissements financiers. Il signale d'autre part l'augmentation des taux créanciers et débiteurs. Si les premiers sont avantagés, les seconds le sont moins, bien sûr. Toutefois, il est assez juste que les épargnants tirent un profit plus ou moins appréciable de leurs placements, les encourageant ainsi à poursuivre la voie d'économie. Enfin, il met l'accent sur la valeur des Caisses d'épargne et de crédit du système Raiffeisen, dont les principes sur l'emploi des capitaux confiés, font d'elles des établissements financiers hors de tous risques. Il rappelle à cette occasion les considérations émises par le Dr Ernest Laur à ce sujet : « aucun placement d'argent ne présente plus de sécurité et n'incite autant de confiance que celui qui est fait à la Caisse Raiffeisen ».

Les comptes, commentés par M. Aloïs Bertholet, caissier, donnent l'aperçu suivant : Roulement fr. 7 472 925.48 en 2719 opérations ; bilan fr. 2 465 896.54 ; bénéfice fr. 11 366.43 ; Réserve fr. 87 961.09. Le rapport du caissier fait l'objet d'applaudissements ; il reflète bien les qualités de celui qui donne le meilleur de lui-même à la bonne marche de l'institution.

Le pupitre présidentiel est cédé à M. Charles Yersin, président du Conseil de surveillance, qui, dans un rapport circonstancié, fait part à l'assemblée de toute la satisfaction ressentie par son

organe pour la manière adroite dont fait preuve le caissier Bertholet dans l'administration de notre petite banque locale.

Les comptes, soumis à l'approbation de l'assemblée sont approuvés à l'unanimité.

Le président du Comité de direction donne lecture de l'article 19 des statuts. M. Pierre Bertholet et le président sont réélus séance tenante par acclamation.

La parole est donnée au conducteur spirituel de la paroisse, M. le pasteur J. Roehrich, qui profite de l'occasion, en tant que membre de la Caisse, pour rappeler que les hommes donnent volontiers leurs places à l'église aux femmes, alors que les Saintes écritures parlent plus de l'être masculin que féminin. Il serait bon, dit-il, que l'homme, une fois pour toutes, prenne aussi ses responsabilités en face des questions spirituelles sans trop s'attarder sur celles qui touchent la matière. Causerie empreinte de sentiment, d'amour et de charité. L'orateur est remercié par M. le syndic Oesch, par le président et par les applaudissements de l'assemblée.

C'est par la remise à chacun de l'intérêt de la part sociale que se termine la manifestation.

A. B. J.

Lentigny (Fribourg)

Le 23 mars 1965, à 20 h., la Caisse de crédit mutuel de Lentigny a tenu sa 39^e assemblée générale dans la salle de l'auberge St-Claude. En ouvrant la séance, le président du Comité de direction, M. Maudry Emile, se plut à saluer M. le curé de la paroisse, M. le député Chappuis Alphonse, syndic du village et toute l'assistance qui remplit la salle.

La parole est au secrétaire qui donne connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée, rédigé avec précision, lequel est accepté avec remerciements à son rédacteur. Le président du Comité de direction fait un rapport de circonstance, très détaillé. Il relève que l'année qui vient de s'achever permet d'affirmer notre satisfaction. Si la haute conjoncture a des effets indésirables, le soucis de l'épargne et l'esprit de solidarité qui existe dans notre groupement sont des exemples concrets de ce qu'on peut faire pour s'entraider.

Le caissier, M. Morel René, commente les comptes, analysant les principaux chiffres. Si le roulement de l'exercice 1963 s'élevait à fr. 1 207 070.—, celui de 1964 atteint le montant appréciable de fr. 1 994 137.— en 1359 opérations. L'épargne totalise la somme de fr. 700 279.50, en augmentation de fr. 98 471.76. Le modeste bénéfice de l'exercice est de fr. 2375.15. Le fonds des réserves accuse un montant de fr. 92 348.80.

Le président du Conseil de surveillance, M. Cretin Rémy, est très satisfait du résultat de l'exercice, du bel esprit qui règne au sein des organes de l'administration et surtout du travail très consciencieux du Comité de direction et du caissier. L'appui de la population envers notre Caisse est très encourageant. Au vu de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes à l'unanimité.

Nous avons ensuite le grand plaisir d'entendre M. le curé Seydoux. Il constate la bonne marche de la Caisse, parce qu'il y a des rouages qui tournent bien, c'est-à-dire qu'il y a des hommes qui agissent avec prudence ; il remercie les organes dirigeants pour leur zèle et leur discrétion. Le président remercie M. le curé pour ses bonnes paroles encourageantes. Il exprime sa reconnaissance aux membres des comités et caissier, aux sociétaires et déposants. Pour terminer nous avons l'honneur d'entendre les bonnes paroles et les consignes de M. le député Chappuis Alphonse, syndic de la localité. Il nous prodigue ses conseils et ses encouragements pour œuvrer avec

persévérance afin de pouvoir toujours rendre service à la commune, à la paroisse et à tous ses habitants. Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, une bonne choucroute garnie est servie à tous les participants. Durant la partie récréative, un groupe de jeunes filles nous ont charmés par des chants du terroir, ainsi que les duettistes improvisés.

C. R.

Bovernier (Valais)

Le jeudi 18 mars, la Caisse de crédit mutuel de Bovernier tenait son assemblée annuelle à la salle de la maison d'école de Bovernier. L'assemblée fut ouverte à 20 heures précises par notre cher, dynamique et dévoué président du Comité de direction, M. Georges Bourgeois, qui souhaite la bienvenue à tous les membres. Dans son allocution pleine d'humour et de bon sens, le président nous parla de la nécessité de l'épargne surtout chez les jeunes qui semblent oublier quelque peu cette maxime : Gagner de l'argent c'est bien, savoir l'économiser c'est mieux. Il relève avec satisfaction l'arrivée de quatre nouveaux membres au sein de notre association.

Notre secrétaire, M. Bourgeois Clément, nous donne ensuite lecture du procès-verbal de notre dernière assemblée générale. En un style clair et concis, il sait tenir en éveil l'attention de l'assemblée qui ne lui ménage pas ses applaudissements.

Notre caissier, M. Bourgeois Dominique, nous fait part de l'essor heureux de notre Caisse et de la confiance que lui témoigne la population. Le bilan de ce 19^e exercice se monte à fr. 729 119.70 avec un mouvement général de fr. 656 173.92 en 631 opérations. Le bénéfice de fr. 1393.15 est versé au fonds de réserve qui s'élève à fr. 16 552.40. La situation de la Caisse est saine, dit-il, et celle-ci est certainement en mesure de rendre de nouveaux services à la population au cours du prochain exercice.

Après une vibrante allocution de M. Michaud Paul, président du Conseil de surveillance, les comptes sont approuvés et des remerciements adressés au Comité de direction et au caissier pour leur fructueux travail et leur dévouement.

Aux élections statutaires sont brillamment réélus dans leurs fonctions respectives MM. Bourgeois Georges, Détraz René, Pellaud Roger, Sarasin Marcel et Bourgeois Dominique. Une ombre au tableau cependant, c'est la démission irrévocable de M. Michaud Paul, président du Conseil de surveillance. Pour le remplacer, l'assemblée a porté son choix sur M. Arletaz André, ancien vice-président de la commune, à qui le président souhaite la plus cordiale des bienvenues au sein du Conseil de surveillance.

Dans les divers, aucun citoyen ne demandant la parole, M. le président lève la séance en souhaitant à chacun un heureux retour chez lui.

Un raiffeiseniste : B. G.

Mervelier (Jura)

Dimanche 28 mars, notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale pour prendre connaissance des comptes et du bilan de l'année 1964, c'est-à-dire de notre 39^e exercice.

Malgré le temps printanier qui invitait à la promenade, il y eut très forte participation des membres.

Les rapports présentés par les organes dirigeants de la société nous montrèrent une situation absolument conforme aux dispositions légä-

les ; les passifs de la Caisse sont garantis par des hypothèques de premier choix.

Le résultat du compte d'exploitation est des plus favorables. Les chiffres principaux de notre bilan sont les suivants : Actif : fr. 823 592.52 ; passif : fr. 779 792.05 ; réserves : fr. 43 862.47 ; compte d'exploitation : fr. 4298.— versés intégralement à la réserve ; roulement fr. 1 754 117.75 en 762 opérations.

Il ressort des rapports présentés que, selon les Conseils de l'Union suisse, nos organes doivent observer strictement les directives qui leur sont communiquées afin d'éviter les conséquences de la surchauffe et de maintenir constamment une liquidité normale pour faire face en tout temps aux obligations de la Caisse.

L'épargne a connu en 1964 pour fr. 181 000.— de nouveaux dépôts ; fr. 240 000.— de retraits pour constructions, ce qui dénote un bel esprit d'épargne dont nous félicitons nos membres.

Après les remerciements au caissier et aux membres des Comités, les membres présents furent invités à une petite collation à l'Auberge de la Couronne.

C. M.

Dompierre-Russy (Fribourg)

Les comptes du 10^e exercice étaient présentés à l'assemblée générale du 1^{er} mars. Une fois de plus, ils témoignaient de la bonne marche de notre petite institution bancaire et montraient le chemin parcouru durant ces premières années d'activité.

Pour souligner cet anniversaire, l'Union suisse avait envoyé un représentant : M. Bucheler, secrétaire. En ouvrant la séance, M. Charles Musy, président du Conseil de direction, présenta les souhaits de bienvenue au délégué de Saint-Gall, puis salua les membres des deux comités et tous les nombreux sociétaires. Et ce fut l'ordre du jour : la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par le secrétaire : M. Louis Barbey, la présentation des comptes par le caissier : M. Fernand Musy, l'exposé du président : M. Charles Musy, enfin le rapport du président du Conseil de surveillance : M. le curé Ernest Sallin.

Si le bénéfice de l'année écoulée se révèle modeste (fr. 1045.—), par contre le nombre des sociétaires et des carnets d'épargne ne cesse d'augmenter, tandis que le roulement de l'exercice 1964 atteint le montant de fr. 555 906.—, en 584 opérations. Cet heureux développement de notre Caisse locale est sans doute le fruit du travail du caissier, du dévouement désintéressé des organes responsables et de la collaboration de tous les amis de notre Raiffeisen.

M. Bucheler apporta à toute l'assemblée le message de sympathie et d'encouragement de l'Union suisse à l'occasion de ce 10^e anniversaire. Il remercia les deux Comités de leur administration saine et prospère. A la Caisse qui franchit maintenant une nouvelle étape, il souhaite une activité de plus en plus féconde. Enfin il releva en termes chaleureux et persuasifs tous les services que toute Caisse Raiffeisen peut rendre à la paroisse, aux communes, aux sociétés locales, à chaque famille comme le veut la devise de cette œuvre de solidarité : l'argent du village au village.

Les paroles judicieuses de M. Bucheler furent très écoutées et vivement applaudies. Elles étaient comme l'écho proche et déjà lointain de celles que nous adressait M. Géo Froidevaux, les 5 et 10 décembre 1954, lorsqu'il venait à Dompierre jeter les fondements de notre Caisse paroissiale. M. Charles Musy, président, évoqua ces heureux souvenirs, remercia vivement M. Bucheler en le priant d'apporter à l'Union suisse de Saint-Gall nos sentiments de profonde gratitude.

E. S.

Saint-Martin (Fribourg)

La 56^e assemblée générale annuelle de la Caisse de crédit mutuel de St-Martin s'est déroulée le dimanche 4 avril 1965, à l'Hôtel de la Croix Fédérale.

Avec un plaisir coutumier, M. Antoine Molleyres, président du Comité de direction, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux nombreux membres présents.

Le secrétaire donne connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée qui ne donne lieu à aucune remarque. Il est accepté avec remerciements. Dans son rapport, le président du Comité de direction souligne avec satisfaction le développement réjouissant de cette coopérative. L'année qui vient de s'achever a été très bonne pour l'agriculture. Elle a à nouveau été caractérisée par la haute conjoncture qui semble toutefois s'atténuer un peu. La baisse constante du pouvoir d'achat de notre monnaie et le déficit croissant de la balance du commerce extérieur de la Suisse sont deux points noirs de notre économie. Il faut réapprendre à épargner. Aujourd'hui plus que jamais l'épargnant est apprécié ; l'augmentation des taux d'intérêt le prouve.

Ensuite, M. Pierre Maillard, caissier, commente les comptes de l'exercice 1964. Il remarque que l'esprit d'économie est resté vivant. Toutefois, l'agriculteur se voit contraint d'acheter des machines et d'améliorer sa ferme afin de rationaliser son travail. Le taux d'intérêt exigé des débiteurs a naturellement passablement augmenté et les nouvelles charges grèvent lourdement certaines exploitations.

Il analyse ensuite les chiffres portés au bilan qui accuse un total de fr. 3 165 487,22 au 31 décembre 1964. Il relève dans l'actif l'importance des prêts hypothécaires qui se montent à fr. 1 625 660.—. Il fait remarquer que tous ces prêts sont de premier ordre au point de vue garantie. Au passif, l'épargne s'inscrit avec une somme de fr. 2 227 935,60, soit une augmentation de fr. 108 721,80 par rapport à 1963. Les dépôts à terme présentent un solde de 556 350 francs. Relevons également que le compte d'exploitation fait ressortir un bénéfice de fr. 10 753,62. Ce chiffre prouve bien la prospérité de cette Caisse. Le roulement annuel a atteint 5 070 481 francs 62 en 2440 opérations.

Au nom du Conseil de surveillance, M. Paul Vial se déclare très satisfait du travail accompli et de la bonne entente qui règne entre les organes de l'administration. La confiance et la solidarité de la population envers la Caisse locale contribuent à sa bonne marche.

A la suite de ce rapport, l'assemblée accepte les comptes avec décharge aux organes compétents.

Le président du Conseil de direction tient tout spécialement à remercier le caissier pour l'exactitude de ses comptes et l'excellente gestion de la Caisse. Il se fait un plaisir de souligner que M. Maillard vient de boucler son 20^e exercice. A cette occasion, il lui adresse ses félicitations et lui remet un cadeau bien mérité, sous les applaudissements de l'auditoire.

La parole est à M. le curé Ducry qui est arrivé au cours de l'assemblée. Il encourage cet esprit de solidarité et de prévoyance que nous devons avoir. Toutefois, chacun ne doit pas s'attacher exclusivement aux biens matériels.

Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, un excellent souper préparé par le «maître-queux» villageois, M. Dessibourg, est offert aux sociétaires et clôture cette assemblée.

J. F.

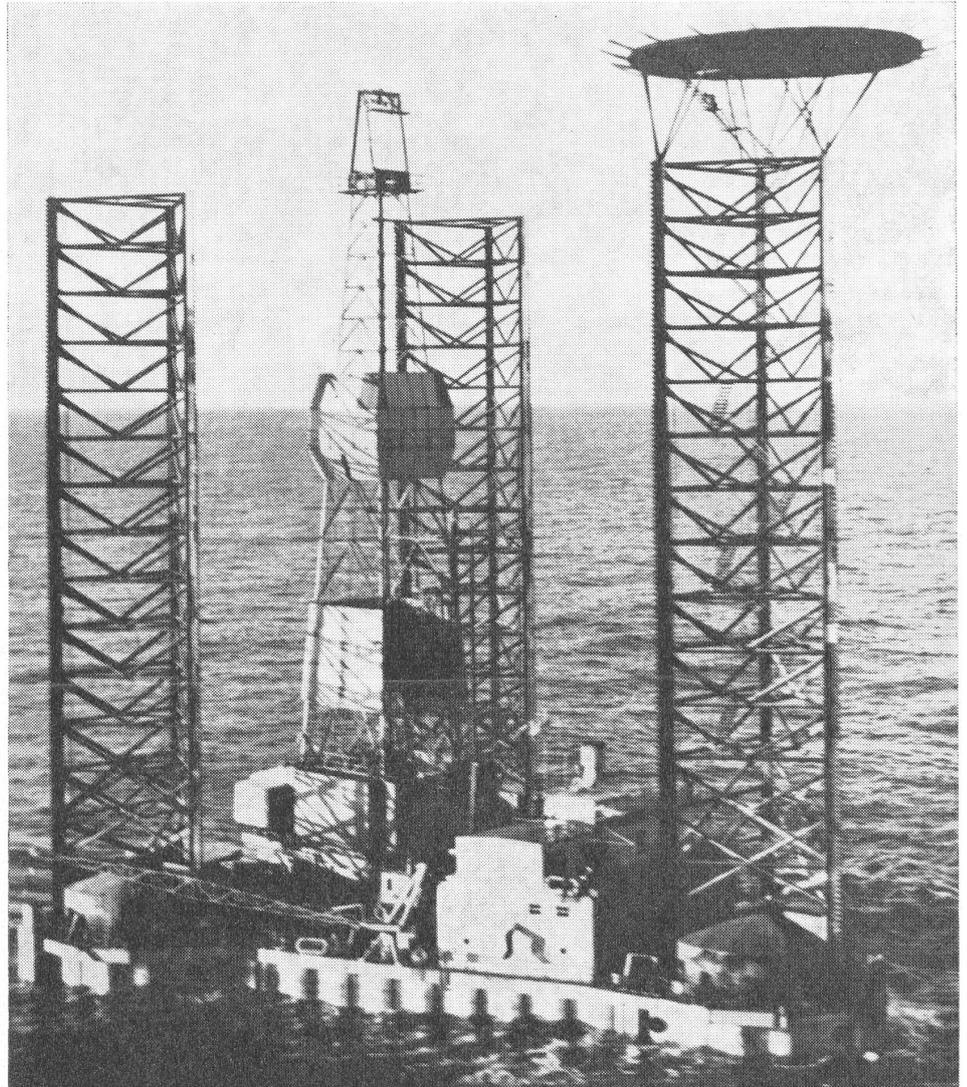
Courgenay (Jura)

Samedi soir, 10 avril 1965, s'est déroulée, au local de la fanfare, l'assemblée générale de la

Caisse de crédit mutuel. On notait la présence de 74 sociétaires dont 3 dames, témoignant ainsi leur intérêt pour cette institution locale.

M. Simon Kohler, conseiller national, président, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à tous et les remercia d'avoir bien voulu sacrifier cette soirée pour la cause de la Caisse. Le président avait tout d'abord le pénible devoir de rendre hommage à la mémoire de deux membres décédés au cours de l'exercice écoulé, soit MM. Emile

Pour raison de santé, M. Albert Patrix a présenté sa démission de caissier, et malgré le regret unanime, on devait accepter cette démission. Avec une mention particulière pour la bonne tenue des comptes et pour son grand travail fourni durant la gérance de la Caisse, le président lui remit un cadeau en reconnaissance des services rendus par ce fidèle et exemplaire caissier. Il termina en remerciant tous les membres du comité toujours dévoués à la cause publique.



Forage en mer du Nord.

La première tour pour la recherche de pétrole a été mise en mer du Nord sur de Dogger Bank.

et Auguste Zuber, Ce dernier fit partie du Conseil de surveillance dès la constitution de la Caisse en 1947. Il n'avait pas manqué une seule séance de ce comité tout au long de ces années, alors que ses avis étaient très appréciés.

Le procès-verbal de la dernière assemblée présenté par M. Henri Hänni, secrétaire, fut approuvé sans discussion.

Le président exposa ensuite le rapport du Comité de direction dans lequel il s'arrêta sur les traits marquants de l'année 1964, des difficultés rencontrées au cours de cette année ceci dû, en partie aux arrêtés fédéraux antisurcharge et de la maladie de notre caissier. Il montra clairement les répercussions de la situation économique de notre pays sur la vie intérieure de notre institution.

Les comptes 1964 furent exposés pour la dernière fois par M. A. Patrix. Le bilan s'élève à fr. 2 737 643,70. Relevons par ailleurs les chiffres suivants : total des prêts fr. 2 523 968,25 ; épargne fr. 2 043 492,65 ; obligations fr. 369 600.— ; bénéfice de 1964 de fr. 8895.— versé intégralement au fonds de réserve qui se monte à fr. 107 792,65. Le caissier releva encore la nécessité de la Caisse dans la commune et pour une dernière fois, en sa qualité de caissier, il forme des vœux pour la prospérité de cette institution qui rend service à tous. Les comptes étant adoptés à l'unanimité, le Conseil de surveillance par la voix de son président, M. Joseph Hublard, présenta son rapport. Il adressa ses remerciements au Comité de direction ainsi qu'à tous ceux qui contribuèrent à la bonne marche de la Caisse en 1964.

L'assemblée devait ensuite désigner un nouveau caissier. Elle porta son choix sur M. Ernest Cerf, receveur communal. Ce jeune homme qui a déjà fait ses preuves dans le domaine de la Caisse communale de Courgenay par son honnêteté et sa ponctualité au travail, saura s'attirer la confiance de toutes les personnes qui traiteront avec la Caisse de crédit mutuel de Courgenay. Pour répondre à la marque d'estime dont il venait d'être l'objet, M. E. Cerf, déclara simplement qu'il s'efforcera par son travail et sa conscience, de donner satisfaction à tous.

Pour remplacer le membre du Conseil de surveillance décédé, M. Ernest Landry, cantonnier d'Etat fut élu sans opposition. La parole n'ayant pas été employée concernant les propositions individuelles, le président leva l'assemblée et donna rendez-vous à tous les membres à l'Hôtel du Cheval Blanc où la société offrit le casse-croûte traditionnel après le paiement de l'intérêt des parts sociales.

La joie et la gaieté succédèrent à la partie officielle et c'est dans une ambiance très amicale que se termina cette réunion.

O. C.

Hérémece (Valais)

Sous la présidence de M. Frédéric Mayoraz, la Caisse de crédit mutuel d'Hérémece a tenu son assemblée générale le 21 mars 1965 dans sa salle de réunion pour donner connaissance des comptes de sa 55^e année d'activité. La séance a commencé à 12 h. 30 par les souhaits de bienvenue du président de la Caisse aux sociétaires pour la belle participation, un salut spécial pour les 16 nouveaux membres qui sont venus grossir nos rangs dans le courant de l'exercice 1964.

La parole est passée au secrétaire, M. Thomas Sierro, pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel a été rédigé avec la compétence que nos coopérateurs lui connaissent et approuvé par de vifs applaudissements. Furent désignés comme scrutateurs MM. Edouard Nendaz et Camille Sierro, tous deux conseillers.

Le président du Comité de direction, par un excellent et succinct rapport, relate les principaux faits de l'année et souligne que cette dernière a été favorable tant pour les régions de montagne que celles de la plaine, mais trouve alarmant de voir le trop bel enthousiasme de nos populations d'aspirer au progrès sans tenir compte des ressources financières et par là nous entraîner à un déséquilibre de nos monnaies au profit de la main-d'œuvre étrangère. Il approuve largement les mesures prises par le Conseil fédéral pour parer à des résultats qui seraient préjudiciables à notre économie nationale. Ce rapport fut apprécié par l'assemblée qui l'a prouvé par ses applaudissements.

Le caissier est également invité à donner son rapport par lequel il commente chaque secteur en faisant ressortir l'évolution de chaque compte. Il souligne spécialement le bel essor qu'a pris l'épargne pendant le dernier exercice et en félicite les heureux bénéficiaires. Il fait observer l'augmentation du bilan qui se chiffre à plus de 4 500 000 francs et l'accroissement du chiffre d'affaires qui s'est élevé à plus de fr. 8 100 000.—

La parole est au président du Conseil de surveillance, M. Jean-Joseph Nendaz, pour la lecture du rapport, lequel fut très goûté de l'auditoire. Il invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation des comptes. Elle les approuve par de vifs applaudissements... L'ordre du jour appelle l'assemblée à l'élection de 4 membres qui étaient au terme de leur mandat, dont le caissier. Le vice-président, M. Jean Seppay, a retiré sa candidature à cause de ses infirmités. La Caisse perd en lui un dévoué et actif collaborateur qui s'est dévoué

pendant 32 ans à son service. Sur proposition de quelques membres, le nouveau candidat fut vite trouvé en la personne du fils du démissionnaire, M. Florian Seppay, lequel a été élu par main levée et acclamations avec les autres membres.

L'article 7 des statuts a été modifié et ainsi la part sociale a été portée de fr. 100.— à fr. 200.—, cela à l'unanimité de l'assemblée. Nous avons ensuite eu l'honneur et le plaisir d'avoir parmi nous M. l'abbé Crettol qui, après les présentations et les salutations les plus cordiales, nous a donné une conférence très recherchée sur le Conseil œcuménique. Je puis dire en passant qu'il était bien placé pour en parler étant donné qu'il est délégué-reporter de la télévision romande. Il nous a souligné en passant la grandeur de sa sainteté le pape Jean XXIII en ajoutant que son pontificat sera compté pour l'un des plus importants que le monde chrétien ait connu. Ce serait, hélas, trop long de reproduire ici son brillant exposé qui nous laisse à tous un goût « de reviens-y ». Cette conférence se termine par un tonnerre d'applaudissements.

Après les brillants exposés et le cumul des chiffres articulés, les estomacs étaient tout disposés à prendre une petite agape en partageant le verre de l'amitié, sur quoi, après beaucoup de propos ambiants, l'assemblée fut levée à 16 h. 30 après une courte prière pour les membres défunts.

A. M.

Le Mont sur Lausanne (Vaud)

L'assemblée générale de notre Caisse a eu lieu le 2 avril, à la Salle du Conseil communal. Vingt-cinq membres ont répondu à notre convocation.

Le président, Emile Burkhalter-Meylan, souhaite la bienvenue à chacun et, tout particulièrement, aux neuf nouveaux membres; notre effectif se monte aujourd'hui à 74. Les honneurs sont rendus à Alfred Cotting, architecte, décédé le 28 décembre.

René Lyon, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de notre assemblée générale d'avril 1963. Ce dernier est adopté à l'unanimité, avec félicitations à son auteur. Fonctionneront comme scrutateurs, Isely et Charles Corbaz, facteur.

Au nom du Comité de direction, le président donne connaissance de son rapport annuel faisant un tour d'horizon et commentant notre 14^e exercice qui est vraiment mirobolant: 722 opérations, fr. 1 537 751.05 de roulement, bénéfice de 9329 francs 20, réserve fin 1964, fr. 23 177.34.

Georges Auberson, président du Conseil de surveillance, présente les comptes, met aux voix deux propositions: l'adoption des comptes au 31 décembre 1964, que l'assemblée ratifie, donnant décharge au caissier; renouvellement de la confiance à nos organes dirigeants, gratitude à l'endroit du président et Conseils, félicitations au caissier.

Edmond Guex, municipal, apporte le salut des autorités de la commune du Mont.

Henri Rouge se fait l'interprète de tous, pour remercier, Comité de direction et Conseil de surveillance.

Après paiement des intérêts aux parts sociales, nous nous retrouvons chez notre membre, Roland Borgeaud, Restaurant de Coppoz, pour une modeste collation, excellentement servie.

E.-H. B.

Bagnes (Valais)

Les sociétaires de la Caisse de crédit mutuel de Bagnes se sont réunis à la salle Concordia à Châble, le dimanche 4 avril 1965, pour leur assemblée générale. Ils étaient si nombreux qu'il fallut disposer des tables supplémentaires pour les accueillir tous.

Après un fort bon repas, le président Emile Bruchez, déclare l'assemblée ouverte et remercie les membres d'avoir si généreusement répondu à la convocation.

MM. Camille Michaud et Louis Jaquemin sont désignés scrutateurs. Le procès-verbal de la dernière assemblée, lu par M. Emile Troillet, secrétaire, est approuvé.

M. Emile Bruchez, président du Comité de direction, retrace dans son rapport la vie économique de notre pays durant l'année écoulée. Il est fort applaudi.

Puis, c'est au caissier, M. Angelin Besse, de nous entretenir de la vie de la Caisse de crédit mutuel bagnarde durant l'exercice 1964. Le résultat est très réjouissant. En effet, si les retraits d'épargne ont été de fr. 482 074.75, les dépôts d'épargne ont été de fr. 1 047 908.50. Les versements et prélèvements en comptes courants atteignent presque le même montant. Le sens de l'épargne n'est donc pas complètement oublié. Mais qui épargne? Ce sont en général les personnes d'âge mûr. Chez les jeunes, le problème est hélas trop connu, ce sens leur fait défaut. Les avoirs à la Caisse locale se montent à fr. 1 815 388.—, montant bien coquet pour une caisse locale.

Sur proposition du Comité de surveillance, les comptes sont approuvés et le caissier vivement applaudi.

Une pénible nouvelle est ensuite annoncée à l'assemblée: la démission irrévocable du président du Comité de direction, M. Emile Bruchez père. C'est à M. Pierre Deslarzes, bien connu des milieux paysans, que l'assemblée fait appel pour lui succéder. Ce dernier prend alors la parole pour faire l'éloge de son prédécesseur qui, pendant 18 ans, a assumé la lourde tâche de présider aux destinées de cette belle institution.

M. le curé de la paroisse de Bagnes prend ensuite la parole et ne cache pas la joie qu'il a de participer à cette belle journée. M. Théophile Fellay, président de la commune de Bagnes, apporte ensuite le salut de l'administration.

M. Lonfat, invité du jour, vice-président des Caisse de crédit mutuel du Bas-Valais, rappelle les avantages qui existent pour le petit commerçant local, le paysan, la petite industrie, de travailler avec la Caisse de crédit mutuel qui prête à des conditions exceptionnelles.

C'est enfin la conférence attendue de M. le chanoine Rouiller, curé de Verbier, sur le thème: « La poule aux œufs d'or ». Dans son exposé, M. le curé de Verbier a essayé de nous expliquer le mal du siècle: le renversement de l'ordre naturel des choses. Si l'homme a été placé sur la terre, c'est pour être maître d'elle. L'argent ne devrait être qu'un moyen d'acquiescer les joies naturelles et bonnes qui ont été mises à la disposition de l'homme: la joie de manger convenablement, la joie de posséder quelque chose de bien personnel et enfin la plus importante, la joie de procréer. La malédiction est cependant tombée sur l'argent et l'homme au lieu d'être son maître est devenu son misérable esclave. Il faut réagir, il faut préparer la prochaine génération afin qu'elle soit formée de véritables hommes qui n'attendent pas de la poule, des œufs d'or, mais des œufs de poule.

Ce fut une journée magnifique où la joie de chacun se lisait sur le visage.

fanfan

Boudevilliers (Neuchâtel)

Le rayon d'activité de notre Caisse s'étend aux territoires communaux de Boudevilliers et de Valangin.

Font partie de la commune de Boudevilliers, le hameau de La Jonchère — avec sa Maison de Repos — et celui, plus important de Malvilliers, abritant les Colonies de vacances de la Chau-de-Fonds et le Centre pédagogique romand pour en-

fants débilés. A part cela, c'est l'agriculture la principale occupation des habitants de ces hameaux, comptant en tout une cinquantaine de ménages. Quant au village de Boudevilliers, essentiellement agricole et situé sur la grande route de la Vue des Alpes, il a vu naître dans ses murs un grand garage, carrosserie avec petit jardin zoologique. A Valangin — avec son château historique dominant le village — on compte passablement d'ouvriers occupés dans l'industrie du bois ou la mécanique. Deux hameaux lui sont aussi politiquement rattachés : La Borcarderie, avec son château et deux beaux grands domaines agricoles, et Bussy avec également deux domaines agricoles, les plus beaux de la contrée.

Cette étendue du rayon d'activité, invite les organes dirigeants à tenir leurs assises, soit à Boudevilliers ou à Valangin.

La dernière assemblée générale annuelle eut lieu à Valangin, à l'Hôtel du Château. En l'ouvrant, M. Charly Balmer, président du Comité de direction, salua les participants, et, dans son rapport, releva toute l'importance de l'épargne, souligna la hausse du coût de la vie et par conséquence la dévaluation de notre franc. La situation actuelle n'a pas manqué de provoquer une hausse des taux. L'échelle a été révisée et adaptée petit à petit aux exigences actuelles.

Du rapport du caissier, M. Hermann Guyot, il ressort que le bilan se monte à fr. 1 485 000.—, comprenant en principal, aux actifs : hypothèques fr. 1 005 000.— ; autres prêts fr. 107 000.— ; aux passifs : épargne fr. 1 037 000.— en 420 livrets ; obligations fr. 255 000.— ; créances à terme fr. 100 000.— ; parts sociales des sociétaires fr. 14 000.—. Le bénéfice de fr. 4500.—, versé aux réserves, porte celle-ci à fr. 65 300.—.

Le Conseil de surveillance, par l'organe de son président, M. Jean Aïassa, tout en remerciant ses collègues, le Comité de direction et le caissier, propose l'adoption des comptes et de la gestion, l'octroi d'un intérêt de 5% aux parts sociales, ce qui fut fait à l'unanimité. Après l'appel et le paiement de l'intérêt des parts sociales, M. Balmer, invita les participants à une petite collation qui mit fin à la séance, tout empreinte de la meilleure sympathie.

H. G.

Orsonnens (Fribourg)

L'assemblée annuelle s'est tenue le 14 mars à l'Auberge d'Orsonnens, sous la présidence de M. Pie Chammartin, député. C'était le premier beau dimanche de printemps après un hiver qui s'était prolongé. C'est pourquoi l'assemblée était moins nombreuse que de coutume.

Après le salut d'usage du président, l'excellent procès-verbal de l'assemblée de 1964, rédigé par M. Joseph Chassot, secrétaire, fut adopté sans remarque avec remerciements à son auteur.

Le président donna alors lecture de son rapport. Il fit un tour d'horizon sur la situation agricole de la région et sur l'économie générale du pays. Celle-ci est encore prospère. Pourtant beaucoup d'exploitations agricoles et de petites entreprises artisanales ne profitent guère de cette prospérité. La surchauffe a entraîné un manque de liquidité et une hausse du taux des intérêts. Notre Caisse a aussi dû adapter ses taux. Souhaitons que l'augmentation des taux créanciers soit un stimulant pour les déposants. En 1964 notre Caisse a pu satisfaire à toutes les demandes d'emprunt. Après avoir remercié tous ses collaborateurs, le président souhaita un développement continu de notre institution pour le profit de tous.

Puis le caissier, M. Georges Berset, commenta les comptes de ce 37^e exercice. L'épargne s'élève à fr. 730 196.—, et les obligations à fr. 203 900.—.

Si l'on y ajoute les créances des communes et les comptes courants créanciers, cela fait fr. 1 200 839.— qui nous sont confiés. Les montants prêtés à nos membres sont pour les hypothèques de fr. 764 455.—, autres prêts gagés fr. 32 984.—, prêts aux communes fr. 100 996.—. Si l'on y ajoute les crédits en compte courant, le total est de fr. 1 016 048.—. Le roulement a été de fr. 2 347 044.—.

Le caissier remercia les débiteurs qui en général font preuve de beaucoup de ponctualité. Puis il releva les mesures favorables prises par le Grand Conseil fribourgeois sur le plan fiscal, en faveur de l'épargne.

M. Phillot, président du Conseil de surveillance, dit être en mesure de donner un rapport favorable. Les contrôles effectués attestent une bonne tenue de la comptabilité comme aussi l'activité prudente et avisée du Comité de direction. Il propose à

Donneloye (Vaud)

La Caisse de crédit mutuel a tenu ses assises dans la grande salle de Donneloye, le 27 mars, sous la présidence de M. A. Jaquiéry, président, en présence de 65 participants.

Après les souhaits de bienvenue, le procès-verbal de la dernière assemblée, présenté par M. Golay, secrétaire, et rédigé à la perfection, est accepté avec remerciements à son auteur.

De l'excellent rapport du caissier touchant les principaux postes des comptes, il est permis de relever les chiffres suivants :

Nouveaux prêts fr. 223 000.— ; prêts hypothécaires fr. 2 231 600.— ; obligations fr. 402 000.— ; caisse d'épargne, 765 carnets, totalisant 2 750 480 francs ; roulement en 2822 opérations, 7 014 122 francs 28 ; chiffre du bilan 3 728 562.36 ; bénéfice fr. 6480.25 ; réserves fin 1964 fr. 186 742.16.



Le château de Hauteville sur Vevey.

l'assemblée d'approuver ces comptes, ce qui a lieu à l'unanimité.

M. le curé Tinguely exprima ses remerciements aux administrateurs pour leur dévouement et leur discrétion. Le roulement de l'exercice et le développement constant de la Caisse sont le témoignage d'une bonne administration. Puis M. le curé s'adressa à la jeunesse en lui demandant de penser à son avenir en constituant des réserves par l'épargne.

Ensuite eut lieu le paiement de l'intérêt des parts sociales pendant que les sociétaires trinquaient le verre de l'amitié.

G. B.

En terminant, le caissier attire l'attention des sociétaires sur les bienfaits de l'épargne et invite créanciers et débiteurs à utiliser toujours mieux la Caisse pour placements et emprunts à des taux les plus avantageux.

Après un tour d'horizon sur la situation internationale et nationale et considérant les résultats obtenus en 1964, le président exprime sa reconnaissance aux déposants ainsi qu'aux débiteurs pour les fécondes relations qu'il a été donné d'entretenir avec eux, aux collègues du Comité de direction et du Conseil de surveillance pour leur fidèle et dévouée collaboration au caissier pour sa gestion consciencieuse et bien ordonnée.

M. Bovey, président du Conseil de surveillance, relève que les actifs de la Caisse sont bien garantis, que les pointages n'ont donné lieu à aucune remarque et soumet les comptes à l'assemblée pour leur approbation. Il relève encore la bonne administration de notre Caisse, tant par le caissier que par le Comité de direction.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, le président invite les sociétaires à se bien préparer pour la fête jubilaire qui va marquer prochainement les 50 ans d'activité de notre Caisse de crédit mutuel.

La traditionnelle collation à l'Hôtel des Champs met le point final à cette agréable soirée.

A. J.

Brettonnières (Vaud)

L'assemblée générale ordinaire de notre Caisse de crédit mutuel a eu lieu le 15 mars, à 20 h. 30. L'appel a fait constater la présence de 23 sociétaires. Des 4 absents, 2 sont excusés.

Deux scrutateurs sont nommés; ce sont MM. J.-F. Roy et Ed. Favre. Ensuite il est fait lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 février 1964, lequel est adopté sans opposition.

Le caissier donne connaissance des comptes de l'année écoulée qui bouclent par un bénéfice de fr. 683.40, avec un fonds de réserve de fr. 27 154.05. Nous passons au rapport du Comité de direction. Celui-ci retrace les faits de l'année écoulée et engage les membres à travailler avec notre Caisse.

M. Alfred Roy, président du Comité de surveillance, rapporte que les comptes ont été reconnus justes et conformes aux pièces justificatives. Il propose à l'assemblée de les adopter, avec remerciement au caissier et au Comité de direction, ce qui est fait à l'unanimité.

Ensuite le président donne une explication sur la révision de l'art. 7 des statuts et règlement d'administration. A l'unanimité, l'assemblée est d'accord de porter les parts sociales de fr. 100.— à fr. 200.—. Les membres auront un délai jusqu'au 31 décembre 1965 pour faire le nécessaire.

Le caissier procède au paiement de l'intérêt des parts sociales, soit fr. 3.50 net. Puis nous passons à la soirée récréative avec collation arrosée d'un vin généreux.

P. N.

Corsier (Vaud)

Une fois encore, l'assemblée générale de la Caisse de crédit mutuel de Corsier a été une pleine réussite, preuve de sa vitalité. Quelque 120 sociétaires ont en effet répondu à la convocation, et assisté aux opérations statutaires qui, comme de coutume, se sont déroulées dans la grande salle de Corsier.

M. Louis Pasche, vice-président, conduisit les débats avec célérité.

L'assemblée se leva pour honorer la mémoire des disparus, et particulièrement de MM. A. Delafontaine et L. Conne, anciens présidents, qui ont fait bénéficier la société de leur forte personnalité.

Présenté par M. Marcel Brunet, secrétaire, le procès-verbal de la dernière assemblée, particulièrement fouillé puisqu'il relate les manifestations qui ont marqué le 50^e anniversaire de la Société, fut admis, avec félicitations à son auteur.

Dans son rapport du Comité de direction, M. Pasche présenta une suite de considérations géné-

rales pertinentes sur la situation économique du pays et ses incidences sur la marche de la Caisse qui ne peut se tenir en dehors du mouvement financier ambiant. D'où les fluctuations en rapport avec les autres établissements bancaires.

M. Pasche adressa un appel spécial et pressant aux épargnants.

Il relata l'activité bénéfique et agissante des comités. Il mentionna que l'expertise de l'Union ayant eu lieu comme de coutume, sans préavis, n'a apporté aucune remarque, preuve de la parfaite tenue des comptes; il signala que huit nouveaux membres sont venus grossir les rangs de la société et termina en exprimant sa gratitude à tous ses collaborateurs et aux déposants, avec une mention toute personnelle à l'adresse du caissier, M. Davel.

Celui-ci expliqua le sens des chiffres du résumé remis à chaque sociétaire et donna plusieurs renseignements sur les comptes et le bouclier réjouissant de l'exercice.

Le bilan s'équilibre par fr. 2 678 825.24, avec des réserves en fin d'opérations annuelles de fr. 188 247.38, réserves dont la constante ligne ascendante dit bien l'activité sans cesse grandissante de la Caisse.

M. Davel adressa ensuite ses remerciements à ceux qui le secondent régulièrement ou occasionnellement dans sa tâche: MM. André Gottraux, Albert Pasche et Louis Pasche fils.

M. Louis Volet, président du Comité de surveillance, constata avec concision que « les comptes qui sont présentés sont le reflet exact des résultats comptables et de la bonne gérance de la Caisse ».

Il proposa l'adoption des comptes annuels et l'assemblée unanime applaudit ces conclusions.

Nominations statutaires

Selon les dispositions du règlement, les membres des deux comités doivent être réélus. Ils le sont par acclamation.

Pour remplacer M. Léon Conne, M. F. Volet, syndic, présenta M. Emile Wagner que ses capacités et sa situation désignent tout particulièrement à l'attention de l'assemblée.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Wagner fut brillamment élu par acclamation et remercia de la confiance qui lui est ainsi accordée.

Selon les statuts, le président du Comité de direction doit être désigné par l'assemblée générale.

M. L. Pasche proposa que M. Louis Volet, président du Comité de surveillance, soit appelé à ce poste. L'assemblée confirma cette présentation par applaudissements.

Le nouveau président remercia et expliqua les raisons qui ont déterminé le vice-président à ne pas accepter une place qui lui revenait de droit, raisons professionnelles que chacun comprend. Lors des propositions individuelles, sur demande de M. Ch. Chevalier, la liste des nouveaux membres fut communiquée à l'assemblée, après quoi, M. le vice-président, se réjouissant de la discipline des membres et de l'heureux esprit qui règne au sein de la société, mit un point final aux débats.

Ce fut alors la généreuse et traditionnelle collation, suivie de la partie récréative.

M. Louis Volet présenta l'animateur de cette dernière: M. Bruno Zaech, de Corsier, amateur passionné de photographie.

Commentés avec esprit par leur auteur, les diapositifs d'une qualité exceptionnelle, placés

sous le signe d'« Ombres et lumières », furent un véritable régal. Et il convient de féliciter chaleureusement M. Zaech pour son sens aigu de l'observation, allié à un talent artistique digne d'un grand professionnel.

Même impression au vu de cette mise en image de l'« Apprenti sorcier », de P. Dukas, fantaisie musicale obtenue par une suite de clichés savamment présentés, d'une réalisation et d'une originalité tout à fait remarquables.

Vraiment, vraiment très beau spectacle et merci aux organisateurs d'avoir permis de nous le faire voir.

B.

Lens (Valais)

La 41^e assemblée de la Caisse de crédit mutuel de Lens, Chermignon et d'Icogne s'est tenue samedi 8 mai à la salle de paroisse de Lens.

Ouvrant la séance, M. Emile Besse les nombreux membres présents. Dans son rapport annuel, le président de Direction fit un vaste tour d'horizon sur la situation mondiale pour mieux mettre en relief la situation privilégiée de la Suisse. M. Besse parla également de l'activité de notre Caisse locale qui est la plus prospère du canton et l'une des plus importantes de la Suisse. Notre président présenta de vifs remerciements au caissier d'abord, à ses collaborateurs ensuite, ainsi qu'à tous les 536 membres pour la confiance qu'ils témoignent au système Raiffeisen.

M. Benoît Duc, caissier très habile, donne quelques chiffres et renseignements qui illustrent le beau résultat acquis durant l'exercice écoulé, résultat qui prouve la bonne marche de notre petite banque. Voici quelques chiffres:

Le roulement fut de fr. 25 729 785.35 en 7549 opérations; prêts hypothécaires fr. 7 752 325.40 en 440 comptes; caisse d'épargne fr. 4 886 770.20 avec 1134 carnets; bilan fr. 12 425 854.16 avec un bénéfice net de fr. 32 368.95.

M. Marcel Praplan, président du Comité de surveillance, mit dans son rapport une note spéciale sur la compétence technique du trésorier et de son adjoint et sur le travail dévoué de tous les membres du comité. Il proposa ensuite à l'assemblée l'approbation des comptes, et c'est avec une profonde reconnaissance que les membres adoptèrent par applaudissements les résolutions proposées.

L'ordre du jour prévoyait les élections statutaires: par acclamation les anciens membres furent priés de rester encore au service de la communauté. Ce geste spontané et sincère dit bien toute l'estime que les amis raiffeisenistes de la paroisse de Lens portent à leur comité.

M^e Adolphe Traveletti, conseiller national, nous entretint ensuite d'une manière captivante et précise des « Problèmes actuels et de la surchauffe ». Tous suivirent avec beaucoup d'attention ce magistral exposé nous intéressant vivement à l'heure actuelle. Le conférencier sut nous faire comprendre la nécessité de telles mesures et par conséquent nous les rendre moins antipathiques. M^e Edouard Bagnoud et M. Pitteloud animèrent les débats par quelques questions fort pertinentes. La soirée prit fin par le paiement de l'intérêt aux parts sociales. Le but de la Caisse Raiffeisen est intéressant et édifiant, et la population de l'ancienne Lens apprécie toujours mieux la valeur des principes de la coopération chrétienne qui sont la base d'un succès si florissant du mouvement raiffeiseniste suisse: cette belle œuvre promet encore de multiples satisfactions.

G. L.